



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CGAAER
CONSEIL GÉNÉRAL
DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE
ET DES ESPACES RURAUX

RAPPORT D'ACTIVITÉ CGAAER 2022





**Marc Fesneau,
ministre de l'Agriculture
et de la Souveraineté alimentaire**

Nous vivons à un moment charnière, crises climatique, géopolitique, économique qui rappellent sans cesse l'importance stratégique de l'agriculture, et le rôle essentiel des femmes et des hommes qui en sont le socle, permettant à tous d'avoir accès à une alimentation saine, sûre, durable et accessible à tous. Portée par un cap clair, fixé lors de mon arrivée aux responsabilités de ce ministère, notre mission est celle-ci : accompagner nos agricultures et nos entreprises alimentaires dans les transitions afin de renforcer la souveraineté alimentaire de notre pays.

Pour cela, il nous faut aussi faire face au défi de renouvellement des générations, c'est tout le sens du Pacte et de la Loi d'Orientation et d'Avenir agricoles que je vais porter au Conseil des ministres à l'automne.

Cette année, le ministère s'est aussi pleinement engagé dans la dynamique France 2030 avec un plan en trois axes pour accompagner l'innovation et l'investissement afin d'engager la filière dans la troisième révolution agricole, celle du vivant et de la connaissance, d'orienter notre chaîne agroalimentaire au service d'une alimentation favorable à la santé et respectueuse de son environnement.

L'année qui vient de s'écouler fut donc le terreau d'une réflexion nouvelle tournée vers l'avenir de l'agriculture française et de la construction de modalités d'action opérationnelle du ministère. Dans cette période où les sollicitations ont été nombreuses, le CGAAER a su faire preuve de réactivité et fut force de propositions. Je cite pour exemple la conduite de la mission « flash » grêle, que j'avais diligentée afin d'évaluer les dégâts, répondre aux besoins urgents des agriculteurs touchés et améliorer la résilience de notre agriculture face aux aléas climatiques.

Par l'engagement, la diversité de leurs compétences et l'expérience de ses membres, il a activement contribué à la concrétisation des actions du ministère. Avec la production d'études documentées, le CGAAER reste une ressource essentielle pour la bonne conduite de nos réformes, comme en témoigne la publication du rapport portant sur l'évaluation des missions des services déconcentrés. C'est aussi le lieu d'une réflexion portée sur les enjeux qui entourent le futur de l'agriculture, permettant de mieux comprendre les transitions à l'œuvre, avec notamment la réalisation d'un rapport relatif à l'évaluation du coût du changement climatique.

L'année 2022 a donc une fois de plus démontré la capacité du CGAAER à agir au cœur des politiques publiques en appui de notre action dans toute sa diversité. Mobilisé sur les grands chantiers du ministère, le CGAAER a su être présent et apporter son expertise et ses compétences, tout en poursuivant son activité d'audit et de conseil sur les nombreuses missions que je lui ai confiées.

Je tiens ainsi à remercier les membres du CGAAER et l'équipe administrative et technique qui les accompagne, pour leur engagement sans faille au service de l'agriculture, des secteurs aquacole et halieutique, de l'agroalimentaire et de la forêt. Enfin, j'adresse mes plus sincères remerciements à M. le vice-président Alain Moulinier, pour son appui et sa mobilisation dans les missions portées par cette institution si fondamentale à l'action de ce ministère.



FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2022

p. 5

Faire face aux épisodes de grêle

p. 6

Prévoir et prévenir le risque d'incendie de forêt

p. 7

Construire le volet agricole et agroalimentaire du plan de résilience élaboré suite à l'offensive russe en Ukraine

p. 8

Préparer l'actualisation de la feuille de route interministérielle 2016 pour la maîtrise de l'antibiorésistance

p. 9

Réussir le jumelage européen sur la forêt avec l'Algérie

p. 10

Activité interne du CGAAER



ACTIVITÉS DES SECTIONS *

p. 12

Section 1
Mission d'inspection générale et d'audit

p. 16

Section 2
Économie agricole et agroalimentaire

p. 21

Section 3
Alimentation et santé

p. 28

Section 4
Forêts, ressources naturelles et territoires

p. 34

Section 5
Formation, recherche et métiers

p. 41

Section 6
Gestion publique et réforme de l'État

p. 48

Section 7
International, prospective, évaluation et société



LES MISSIONS

p. 55

Missions d'audit et d'inspection

p. 56

Missions de conseil, d'évaluation, d'expertise, de médiation, de gestion de crise et de prospective

p. 59

Missions de jurys

p. 60

Missions de représentation



GLOSSAIRE DES SIGLES

p. 68

LES RAPPORTS

p. 66

Rapports des missions d'audit et d'inspection

p. 66

Rapports des missions de conseil, d'évaluation, d'expertise, de médiation, de gestion de crise et de prospective

* Selon appellations des sections au 1^{er} janvier 2023 (arrêté du 26 décembre 2022 relatif à l'organisation du CGAAER)



Alain Moulinier,
vice-président du Conseil général de l'alimentation,
de l'agriculture et des espaces ruraux

Le CGAAER a le plaisir de remercier son président, Marc Fesneau, qui lui fait l'honneur de signer l'éditorial de ce rapport annuel.

La réforme de 2006 avait réuni sous la même bannière Inspection générale de l'agriculture, Conseil général vétérinaire et Conseil général du génie rural, des eaux et des forêts. Le nouveau CGAAER, issu de la réforme de la haute fonction publique, a été porté sur les fonts baptismaux par un nouveau décret d'organisation entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

Nous avons privilégié la continuité dans notre organisation, liée à sa robustesse. Les nouveaux textes devraient permettre d'assurer l'indépendance, l'impartialité et naturellement la qualité des travaux. Le principal changement résidera dans les modalités de recrutement avec la possibilité d'intégrer des membres plus jeunes dans un vivier interministériel plus large.

Les travaux conduits en 2022 ont été axés sur les politiques structurantes du ministère dont l'intitulé a été enrichi du terme « Souveraineté alimentaire ». Souveraineté alimentaire donc, mais aussi transition agro-écologique, résilience face au changement climatique, sécurité sanitaire, bien-être animal, création de valeur, répartition de cette valeur, innovation, recherche, attractivité de notre appareil de formation, efficacité et efficience de nos politiques publiques et de notre organisation.

Les missions d'appui, qui sont désormais inscrites dans notre nouveau décret d'organisation, se déclenchent souvent dans des situations de crise qui sont le lot quotidien de ce ministère en charge du vivant. Elles nécessitent une grande réactivité, un engagement fort et un grand professionnalisme.

Nous entrons dans une nouvelle période marquée par le défi des transitions. Le dérèglement climatique produit ses effets beaucoup plus rapidement que cela était envisagé. 2022 aura été l'année la plus chaude jamais enregistrée en France avec une moyenne de 14,5°C et un saut de +0,4°C par rapport au précédent record de 2020. Elle aura aussi été la deuxième année la plus sèche. Le continent européen est celui qui se réchauffe le plus rapidement. Au cours des 30 dernières années, le réchauffement y a été d'environ 0,5°C par décennie, soit deux fois plus que la moyenne mondiale.

La France, avec son climat tempéré, ses terres agricoles parmi les plus riches de la planète et ses terroirs variés, paraissait naturellement destinée à assurer son autosuffisance alimentaire mais aussi à être durablement exportatrice. Aujourd'hui notre excédent commercial ne tient qu'à quelques produits et nous nous interrogeons sur la façon de reconquérir des pans entiers de notre alimentation.

Le Ministre a placé le Pacte et le projet de loi d'orientation et d'avenir de l'agriculture sous le thème de la souveraineté alimentaire. Associer notre alimentation à la souveraineté redonne à nos agriculteurs et à l'ensemble de la chaîne agroalimentaire une importance stratégique. La guerre en Ukraine en illustre cette importance et l'on retrouve dans les échanges internationaux la notion d'arme alimentaire.

Le CGAAER, doté d'un programme de travail ambitieux, continuera à travailler pour éclairer les grands enjeux des politiques publiques portées par le Ministre en charge de l'agriculture.

J'adresse mes sincères remerciements aux membres et personnels administratifs et techniques du CGAAER, pour leur engagement dans le travail accompli et leur participation active aux chantiers conduits par notre ministère.

FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2022

En 2022, comme lors des années précédentes, le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) a conjugué l'exécution du programme de travail prévisionnel avec les travaux et missions d'urgence liés aux événements marquants de l'actualité de l'année.

Aléas climatiques, risques d'incendie, concrétisés par des événements dramatiques touchant les territoires, l'agriculture et la forêt ont marqué l'année et mobilisé le CGAAER sur des missions d'urgence mais aussi d'expertise à vision prospective.

Peu après l'offensive russe en Ukraine, le CGAAER a été saisi par le ministre en charge de l'agriculture pour coordonner la task force ministérielle chargée de l'élaboration du volet agricole et agroalimentaire du plan de résilience économique et social (PRES-AA) annoncé par le Premier ministre, et veiller à la déclinaison concrète des actions.

Les missions d'audit et de conseil ont parallèlement continué à nourrir l'activité du CGAAER, y compris à l'international.

Ainsi, inscrivant ses travaux dans l'approche «Une seule santé», le CGAAER a contribué, avec cinq autres services d'inspection générale ou de conseil de l'État, à l'évaluation et à l'actualisation de la feuille de route interministérielle pour la maîtrise de l'antibiorésistance.

L'activité internationale du CGAAER, que traduit son implication dans de nombreux jumelages européens avec des pays partenaires, s'est distinguée en 2022 par la clôture du jumelage européen conduit par la France avec l'Algérie dans le domaine forestier.

L'année 2022 se distingue aussi par la publication de textes réglementaires déclinant la réforme de la haute fonction publique dans son volet relatif aux services d'inspection générale, au titre desquels s'inscrit le CGAAER, pour une application effective au 1^{er} janvier 2023.

En 2022, le CGAAER a reçu 240 missions nouvelles de conseil, d'audit, d'évaluation, d'expertise, d'inspection et de présidences de jury. Ses membres ont assuré également des fonctions de représentation de l'État dans les conseils d'administration d'établissements publics sous tutelle du ministère et au sein de diverses structures professionnelles ou interprofessionnelles.

L'activité au titre de son programme de travail et les missions d'urgence confiées en cours d'année ont débouché sur la production de 165 rapports, dont des rapports de présidences de jury exercées pour le compte de l'enseignement technique et supérieur sous tutelle du ministère.

Régulièrement saisi de missions interministérielles, le CGAAER travaille en étroite collaboration avec les conseils généraux et inspections générales d'autres ministères.

Faire face aux épisodes de grêle

En mai et juin 2022, de violents épisodes de grêle ont touché de plein fouet les exploitations agricoles d'un grand nombre de départements, occasionnant des dégâts importants aux cultures, aux bâtiments et aux matériels.

Afin de disposer rapidement d'un état des lieux consolidé de la situation et de propositions de réponses de court et moyen termes adaptées, le ministre a confié au CGAAER une mission « flash » spécifique. En étroite relation avec les préfets et les services déconcentrés de l'État, les quatre missionnés se sont rendus sur le terrain dès le 28 juin. Ils ont visité une trentaine d'exploitations de tous profils et rencontré de nombreux responsables professionnels et élus dans 14 départements parmi les plus touchés. Au total, plus de 300 acteurs, y compris du secteur de l'assurance, ont été contactés.

Les éléments recueillis sur le terrain ont mis en évidence :

- des situations très disparates avec néanmoins un phénomène d'une rare violence ;
- une grande variété de productions touchées avec des pertes pouvant atteindre les 100 % ;
- un grand désarroi chez les exploitants qui font face à des aléas à répétition.

De là, les missionnés ont identifié trois problématiques transversales :

- un besoin d'aides psychologique et financière pour les exploitations les plus touchées ;
- la prise de conscience de la nécessité de se protéger contre des aléas qui deviennent récurrents ;
- des inquiétudes quant à la capacité à honorer les contrats de vente à terme.

Dans ce contexte, les missionnés se sont attachés à formuler des recommandations directement opérationnelles en mobilisant et fédérant tous les acteurs concernés aux plans local, régional et national. Elles ont contribué à ce que les dossiers soient traités sous les meilleurs délais et à ce que les indemnités, de l'ordre de 30 millions d'euros, soient versées en quelques mois. Le rapport a nourri les réflexions ministérielles sur le régime d'assurance récolte et sur les dispositifs d'aides à l'investissement contre les aléas climatiques mis en place en 2022 et 2023.



La protection par filets anti-grêle

Prévoir et prévenir le risque d'incendie de forêt

Si, jusqu'à présent, un tiers de la forêt métropolitaine était concerné par le risque d'incendies, il est aujourd'hui certain que celui-ci va s'étendre.

En 2010, une mission conjointe CGAAER, CGEDD et IGA (« Changement climatique et extension des zones sensibles aux feux de forêts ») avait déjà étudié le sujet de l'extension du risque d'incendie de forêt. Elle avait appuyé son analyse et ses conclusions sur des travaux préliminaires menés par Météo-France, l'Inventaire forestier national (IFN) et l'ONF. En 2016, une autre mission CGAAER-CGEDD-IGA s'était attachée à évaluer la politique de défense de la forêt contre les incendies (DFCI).

Face à des perspectives de plus en plus préoccupantes, le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire et les ministres en charge de la Transition écologique et de l'Intérieur ont confié au CGAAER, à l'IGEDD et à l'IGA des travaux exploratoires relatifs à l'extension des zones à risque d'incendies de forêt et d'autres végétations à échéance du milieu et fin de siècle, dans le contexte du changement climatique et aux politiques de prévention contre les incendies de forêts et d'autres végétations, leur articulation avec les autres politiques publiques et l'efficacité des outils.

Conformément au contenu de la feuille de route pour l'adaptation des forêts au changement climatique, remise le 22 décembre 2020 au ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation par les acteurs de la forêt et du bois, il s'agit notamment d'évaluer la mise en œuvre des recommandations de ces

deux rapports. Les connaissances scientifiques, les modèles climatiques et les outils d'inventaires forestiers et de cartographie ayant progressé depuis 2010, le travail vise également à actualiser les prévisions d'évolution du risque en s'appuyant sur les avancées les plus pertinentes en la matière. La mission prend ainsi en compte les scénarii d'émission de gaz à effet de serre les plus récents et plusieurs modèles climatiques pour quantifier les incertitudes de ces simulations (travaux de Météo-France, d'INRAE, de l'IGN et de l'ONF). La mission s'appuie sur une analyse approfondie des actions conduites sur les zones à risque du sud de la France, dans une perspective de leur adaptation à la nouvelle géographie et à l'évolution du risque incendie. À cet égard, l'analyse est également étendue à quatre autres massifs en dehors de cette zone, afin d'étudier leurs trajectoires d'adaptation à l'accroissement du risque.

Avec une vision prospective, la mission aborde de manière globale l'ensemble de la chaîne du risque, depuis la prévention, la prévision (équipements DFCI de préparation à la lutte) jusqu'à la lutte proprement dite. Elle s'intéresse notamment à l'acculturation au risque ; aux réponses que peuvent apporter les politiques d'urbanisme et d'aménagement du territoire dans la prévention du risque incendie ; aux actions de débroussaillage et à la levée des blocages dans la mise en œuvre des obligations légales de débroussaillage (OLD) ; à la mise en cohérence des réglementations sur le terrain ; à la surveillance des zones sensibles et à l'exercice des polices pénale et administrative ; à la gouvernance du dispositif de prévention, prévision et lutte. Un second volet d'exploration, courant 2023, portera sur les politiques de moyen et long termes.



Vue d'une forêt incendiée dans les Landes

Construire le volet agricole et agroalimentaire du plan de résilience élaboré suite à l'offensive russe en Ukraine

Quelques jours après le déclenchement de l'offensive russe en Ukraine, le ministre de l'agriculture a chargé une task force de travailler sur les conséquences de cette guerre sur l'économie des filières agricoles et agroalimentaires (AA). Coordinée par un membre du CGAAER, cette task force est constituée de représentants des Directions du ministère et de FranceAgriMer, en relation avec le cabinet du ministre. Elle a dans un premier temps contribué à l'élaboration du volet AA du plan de résilience économique et social (PRES) annoncé par le Premier ministre le 16 mars 2022, avant d'en décliner concrètement les actions.

Cinq groupes de mesures, de court, moyen ou plus long terme, constituent la feuille de route du PRES-AA :

- Des aides pour les exploitants et entreprises confrontés au renchérissement des matières premières et autres intrants : aides au carburant, prise en charge des cotisations sociales (171 M€), alimentation animale (467 M€) et énergie.
- Le suivi de l'inflation et sa répercussion de l'amont à l'aval de la chaîne de valeur, avec des réunions régulières du comité des négociations commerciales présidées par le ministre et des lignes directrices permettant d'adapter les marchés publics de restauration collective.
- La préparation à d'éventuels délestages et rationnements de gaz et d'électricité, en relation avec les ministères en charge de l'économie et celui de la transition écologique.

- L'assistance à l'Ukraine, en relation avec le Centre de crise et de secours du MEAE (ministère de l'Europe et des Affaires étrangères) : aide humanitaire (exemple de dons de semences végétales par des entreprises) et coopération franco-roumaine pour faciliter la sortie de céréales et oléagineux d'Ukraine via le port de Galati.

La reconquête de souveraineté dans quatre domaines stratégiques : fruits et légumes (avec la perspective du Salon International de l'Agriculture 2023 pour l'adoption d'un plan d'actions pluriannuel), protéines végétales (renforcement de la stratégie nationale adoptée en décembre 2020 et articulation avec le futur plan européen de développement des protéagineux), engrais azotés, énergies renouvelables (agri-voltaïsme dans la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables, biomasse/méthanisation, décarbonation).



Production de céréales

Préparer l'actualisation de la feuille de route interministérielle 2016 pour la maîtrise de l'antibiorésistance

Six services d'inspection générale ou de conseil de l'État (CGEDD, IGAE, IGAS, IGESR, IGF et CGAAER) ont été mobilisés entre juin 2021 et avril 2022 sur l'antibiorésistance, une problématique de portée mondiale. Considérée par l'OMS comme l'un des dix plus sérieux risques de santé publique pour l'humanité, celle-ci concerne à la fois la santé humaine, celle des animaux et celle des écosystèmes. Elle entraîne de lourdes conséquences en termes d'impasses thérapeutiques, de hausses des taux de mortalité et de pertes économiques.

En 2016, une feuille de route française de maîtrise de l'antibiorésistance était adoptée dans le prolongement de plans antérieurs d'alerte sur les antibiotiques en santé humaine et animale. Elle proposait 13 mesures et 40 actions portant sur les secteurs de la santé humaine, celle des animaux et des écosystèmes, avec des approches transversales en matière de communication, d'éducation à la santé, de surveillance et de recherche.

La mission interministérielle était chargée d'évaluer l'avancée de la feuille de route, sa cohérence avec d'autres plans nationaux, communautaires et internationaux, sa gouvernance et le respect de l'approche « Une seule santé », et de proposer des recommandations pour une future stratégie décennale. Elle a constaté que cinq ans après son lancement en 2016, la mise en œuvre de la feuille de route est au milieu du gué, avec une moitié des actions bien avancées ou achevées.

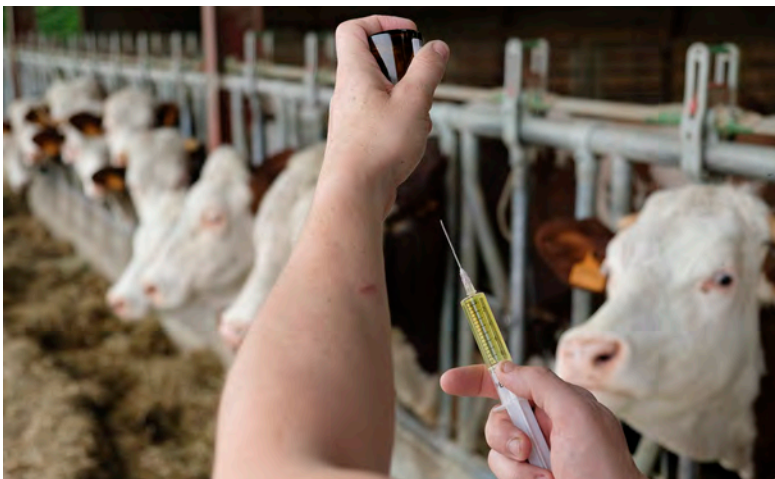
Le bilan est en effet contrasté entre secteurs. L'avancée est marquée dans le champ de la santé animale, favorisée par la succession de deux plans Écoantibio dont les objectifs cibles de réduction de la consommation d'antibiotiques ont été dépassés grâce à la forte

mobilisation de l'ensemble des professionnels concernés, avec un recul des résistances aux antibiotiques. Les résultats restent mitigés en santé humaine notamment en médecine de ville (90% de la dispensation des antibiotiques). Le bilan est modeste en matière environnementale faute de connaissances socle suffisantes, mais aussi de priorisation et de portage par un programme dédié, malgré des interfaces potentielles intéressantes avec le PNSE 4.

Face à une problématique qui nécessite des réponses internationales, les actions de lutte contre l'antibiorésistance menées par la France s'articulent efficacement avec plusieurs avancées de l'Union européenne (projet PARS - Programme d'appui à la réforme structurelle -, projet EU-JAMRAI - *Joint Action Antimicrobial Resistance and Healthcare - Associated Infections*) et des organisations internationales - OMS, FAO, OIE - très investies dans ce domaine. La mission souligne toutefois qu'elles pâtissent d'une gouvernance ministérielle et de moyens humains et budgétaires trop faibles et que la dimension « Une seule santé » est insuffisamment prise en compte (communication, recherche, surveillance, formation) comme la préservation de l'arsenal thérapeutique.

La mission formule des recommandations pour la prochaine feuille de route afin de renforcer la gouvernance interministérielle et de fixer pour dix ans des objectifs ambitieux de prévention en médecine humaine, vétérinaire et en santé des écosystèmes, objectifs à décliner dans des plans sectoriels quinquennaux. Il conviendrait aussi d'investiguer de nouveaux secteurs : agroalimentaire, santé végétale, aquaculture, de renforcer l'approche « Une seule santé » et de restaurer l'arsenal thérapeutique en santé humaine et animale.

Une mobilisation interministérielle forte pourra garantir la synergie des leviers en santé humaine, animale et environnementale indispensable à la réduction d'un risque qui obère l'avenir du système de santé et peut devenir à moyen terme une menace particulièrement critique pour la santé des populations, a fortiori s'il devait être couplé avec une pandémie.



Traitement vétérinaire

Réussir le jumelage européen sur la forêt avec l'Algérie

Conduit par la France, en partenariat avec l'Italie et la Suède, ce jumelage européen, s'est déroulé entre 2020 et 2022, sur vingt-sept mois, dont cinq de suspension en raison de la situation sanitaire, avec un budget de 1 370 M€.

Son objet, l'« Appui à la Direction générale des forêts (DGF) pour la mise en œuvre de la stratégie forestière à horizon 2035 », couvre l'ensemble du champ de la politique forestière, sur un espace de 10 millions d'ha de l'Atlas au Sahara, pour une administration forestière de 10 000 agents incluant établissements de recherche et de formation, réserves naturelles et parcs nationaux, entreprises filiales et bureaux d'études.

Les travaux ont porté sur quatre volets : filières de valorisation, organisation, formation et compétences, relations internationales. Ils ont conduit à de nombreuses productions : projet de circuit de randonnée écotouristique, cahier des charges d'inventaire forestier, textes législatifs et réglementaires, organisation territoriale cible, processus d'alerte réseaux, stratégie et plan pluriannuel d'amélioration des compétences, matrice de suivi-évaluation des engagements internationaux...

Le CGAAER a largement contribué à la réussite de ce jumelage : le chef de projet et 8 experts, dont les 4 responsables de volets, en sont membres. Il a mobilisé au total 39 experts pluridisciplinaires (28 français, 6 italiens et 5 suédois) pour 300 hommes/jours d'expertise (130 réalisés à distance et 170 en Algérie). Le directeur général des forêts, chef de projet pour l'Algérie, a impliqué la totalité de ses équipes, autour de la centaine de cadres directement associés.

La vingtaine de missions en Algérie et les cinq voyages d'études de forestiers algériens, dont 4 en France et 1 en Italie, qui ont pu être organisés entre le printemps et l'automne 2022 ont consolidé les acquis du travail à distance mené depuis février 2020. Le séminaire de clôture, tenu le 28 octobre 2022 à Alger, a réuni plus de 150 personnes et confirmé plusieurs axes de futures. Certaines pistes sont en voie de concrétisation dans le cadre de la feuille de route du Comité mixte algéro-français réuni le 26 janvier 2023 à Alger.

Bel exercice d'intelligence collective, ce projet a surmonté bien des difficultés, avec une dynamique d'adaptation permanente. Au-delà de ses résultats concrets, il a permis d'établir des liens professionnels et amicaux avec les collègues forestiers algériens et de cultiver des relations de confiance entre partenaires européens. Il ouvre la voie à un partenariat euro-méditerranéen durable sur le sujet-clé de la contribution des forêts à la transition climatique et énergétique et de leur adaptation au changement climatique.



Travaux de stabilisation des sols sur le bassin versant dans le Kef Eddir. © Geneviève Rey

Activité interne du CGAAER

La réforme de la haute fonction publique appliquée au CGAAER

Créé en 2006 à l'occasion de la fusion des trois structures d'inspection et de contrôle généraux d'origine (Conseil général du GREF, Conseil général vétérinaire, Inspection générale de l'agriculture), le CGAAER a régulièrement évolué en adaptant les statuts, le positionnement et le fonctionnement du Conseil aux nécessités de ses missions, en l'inscrivant dans une démarche de professionnalisation rendue nécessaire par les évolutions rapides que traverse son environnement professionnel.

Nouvelle étape de son évolution préparée courant 2022, l'application au CGAAER de la réforme de la haute fonction publique s'est traduite par le décret n° 2022-1637 relatif à l'organisation et au fonctionnement du CGAAER, paru au journal officiel du 24 décembre, pour entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

S'appuyant sur les dispositions du décret n° 2022-335 du 9 mars 2022 relatif aux services d'inspection générale ou de contrôle et aux emplois au sein de ces services, cette évolution du CGAAER s'inscrit dans la continuité de son organisation, avec le choix de demeurer un conseil général présidé par le ministre en charge de l'agriculture. Les nouveaux textes réaffirment les principes d'indépendance et d'impartialité de ses membres, ainsi que de qualité des travaux.

En particulier, le fonctionnement collégial du Conseil est réaffirmé. Le processus commun des missions, véritable guide à la conduite des missions au bénéfice de la qualité des productions et de leur valorisation, est confirmé comme un outil vivant et essentiel dans la construction des conditions et méthodes de travail permettant de garantir l'indépendance et l'impartialité des travaux des membres du Conseil.

Comme pour les autres services d'inspection générale listé par le décret du 9 mars 2022, au rang desquels s'inscrit le CGAAER, le principal changement dès 2023 résidera dans les modalités de recrutement, avec la possibilité d'intégrer des membres plus jeunes dans un vivier interministériel plus large.

Le programme de formation interne des membres du CGAAER

La formation des membres du CGAAER doit permettre l'acquisition de méthodologies et d'outils nécessaires à l'exercice de nouveaux métiers tels que ceux de l'audit, de l'évaluation des politiques publiques ou du conseil. Cette professionnalisation est garante de la qualité des travaux conduits par le CGAAER. Elle facilite également l'intégration des nouveaux membres dans la communauté de travail.

La communication du CGAAER

Les objectifs de communication du CGAAER résultent du projet stratégique du CGAAER. Ils reposent sur une valorisation systématique du travail du CGAAER : amélioration de la publication des rapports, exploitation des travaux des sections, des groupes de travail et des assemblées générales...

Des délégués à la communication, nommés dans chaque section, participent à un groupe de travail permanent chargé de la communication et animé par un président. Ils collaborent à la production de la lettre électronique mensuelle du CGAAER qui est diffusée à plus de 49 000 abonnés de l'environnement professionnel et institutionnel. Son contenu éditorial est centré sur la valorisation des travaux du Conseil.

Le secrétariat général du CGAAER contribue à la mise en œuvre de l'activité de communication du CGAAER.

CGAAER La lettre du CGAAER
N° 172 - janvier 2023

Vœux du CGAAER 2023
En présentant les vœux du CGAAER le 18 janvier dernier, le vice-président, Alain Moulinier, a dressé un bilan de l'activité du Conseil en 2022 et les perspectives de 2023 avec, notamment, la réforme de la haute fonction publique... > Lire la suite

Rapport de mission de conseil interministérielle n° 22086
Gestion des mesures non surfaciques du FEADER et des mesures de gestion des sites Natura 2000
Christine Gibrat
Novembre 2022 Une mission interministérielle a été chargée d'examiner les moyens de la gestion des mesures non surfaciques de FEADER et des mesures de gestion des sites Natura 2000 transférées aux régions... > Lire la suite

Rapport de mission de conseil et d'expertise n° 21040
Évolution du revenu agricole en France depuis 30 ans
Elisabeth Mercier, Dominique Tremblay, Xavier Ory (en appui)
Avril 2022 Sur la base d'une analyse rétrospective de l'évolution des revenus agricoles depuis 1990 et des différentes catégories de déterminants jusqu'en 2020, le CGAAER donne une vision d'ensemble et souligne les tendances structurelles, marquées notamment par la très forte hétérogénéité des résultats et une exploitation à l'autre, et identifie de nombreux défis pour l'avenir... > Lire la suite

Rapport de mission d'expertise n° 21065
Décarbonation de l'énergie utilisée en agriculture à l'horizon 2050
Hervé Lejeune, Michel Vallance
Avril 2022 Le CGAAER a été chargé d'une étude prospective sur les possibilités de décarboner l'énergie utilisée par l'agriculture à l'horizon 2050... > Lire la suite

Rapport de mission d'audit n° 21014-03
Audit de l'utilisation des crédits du CASDAR par le programme d'activités 2019 de Réseau CIVAM
Philippe Vissac, Xavier Le Coeur
Février 2022 Le CGAAER a été chargé de vérifier la conformité de l'utilisation journalière du compte d'affectation spéciale de développement agricole et rural (CASDAR) par le réseau des centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (Réseau CIVAM) dans le cadre de son programme d'activités 2019... > Lire la suite

BRÈVE(S)

CGAAER Réforme de la haute fonction publique au CGAAER
Le décret relatif à l'organisation et au fonctionnement du CGAAER, paru au journal officiel du 24 décembre, est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2023. Il résulte de l'application de la réforme de la haute fonction publique engagée par le Président de la République en 2021... > Lire la suite

> ACTIVITÉS DES SECTIONS



Culture de soja dans les Hauts-de-France

SECTION 1

MISSION D'INSPECTION GÉNÉRALE ET D'AUDIT

La première section «mission d'inspection générale et d'audit» (MIGA) pilote l'ensemble des missions d'audit, d'inspection et de contrôle confiées au CGAAER.

Travaux de la mission d'inspection générale et d'audit en tant que mission ministérielle d'audit interne (MMAI)

Les audits internes sont effectués dans le cadre du décret du 22 avril 2022 qui reprend les éléments du décret antérieur de 2011 sur l'audit interne de l'État. Ce décret établit les bases d'une organisation harmonisée des travaux d'audit interne dans chaque ministère et prévoit en particulier la création d'une mission ministérielle d'audit interne (MMAI) et d'un comité ministériel d'audit interne (CMAI). Au sein du ministère, les missions de la MMAI sont exercées par la MIGA du CGAAER qui assure par ailleurs le secrétariat du CMAI. Présidé par le Ministre ou le directeur de cabinet, il s'est réuni deux fois en 2022, en janvier et juillet.

> L'activité de la MIGA en tant que MMAI

Les temps forts récurrents de la MIGA-MMAI sont l'analyse de la cartographie ministérielle des risques et la préparation de la programmation des audits internes. Par ailleurs, comme chaque année, la MIGA-MMAI a fourni à la Cour des comptes en application du protocole qu'elle a signé avec elle, les éléments lui permettant, dans le cadre de la certification des comptes de l'État, de procéder à une évaluation de la fonction d'audit au ministère.

Lors de ses réunions en 2022, le CMAI a :

- examiné **la cartographie des risques 2022** sur laquelle il a constaté la poursuite des améliorations en matière notamment de cotation de leur criticité et de leur maîtrise ;
- adopté le programme d'audits internes pour 2022. **En 2022, sept audits ont été décidés ;**
- examiné **quatorze audits de suivi des recommandations** et a décidé la clôture de cinq d'entre eux.

> La participation de la MIGA-MMAI au comité d'harmonisation de l'audit interne

La MIGA, en tant que mission ministérielle d'audit interne, a participé régulièrement aux travaux du comité d'harmonisation de l'audit interne de l'État (CHAIE) qui réunit tous les responsables de missions ministérielles d'audit interne.

> Le point sur les audits internes

Treize audits internes étaient en cours de réalisation en 2022, dont **un au titre de 2020 et sept de 2021**. Les audits programmés font parfois l'objet de décalage dans le temps notamment au regard de la pression d'audit existant déjà sur les services. Les périodes de confinement n'ont pas affecté le rythme des audits en cours, du fait d'un recours au télétravail et aux conférences à distance.

Autres missions d'audit

> Compte d'affectation spéciale «développement agricole et rural»

L'arrêté du 7 avril 2007 a confié au CGAAER **une mission permanente d'audit de conformité de l'utilisation des crédits du CASDAR** accordés aux bénéficiaires pour le financement des programmes et projets concourant au développement agricole et rural. Il a été modifié le 4 octobre 2016 pour intégrer dans le champ de ces audits les projets mobilisant des fonds CASDAR gérés par la DGAL (Direction générale de l'alimentation) et par FranceAgriMer.

En 2022, sept audits ont été programmés en accord avec les directions d'administration centrale concernées sur divers organismes et programmes (programmes régionaux de développement agricole et rural-PRDAR, programmes annuels d'instituts techniques et d'ONVAR (Organisme national à vocation agricole et rural), appels à projets spécifiques) inscrits dans le PNDAR 2014-2020 et les appels à projets nationaux, selon le tableau ci-dessous.

Douze auditeurs du domaine CASDAR ont été chargés de la réalisation du programme 2022. Les audits ont été supervisés par le responsable du domaine à la MIGA, en relation avec les gestionnaires des programmes CASDAR des directions d'administration centrale.

Les auditeurs ont pu assurer sans réserve le ministre de la conformité de l'utilisation des crédits du CASDAR et n'ont pas conclu à des révisions des subventions accordées. Ils ont généralement constaté que les réalisations étaient conformes aux objectifs affichés, même si des efforts restent à accomplir par les organismes subventionnés comme par les directions d'administration centrale dans le suivi des dossiers, l'alimentation des indicateurs, le respect des délais fixés et la qualité des documents produits.

Concernant les appels à projet, les audits relèvent positivement la généralisation et l'efficacité de la gestion partenariale dans la conduite des projets, avec toutefois quelques difficultés à réguler leurs partenaires en matière de gestion administrative et financière, notamment pour les plus petits organismes.

Les directions d'administration centrale du ministère doivent être plus vigilantes sur la qualité et la faisabilité des dossiers retenus lors des appels à projet, afin d'éviter des sous-réalisations techniques à la fin de l'appel à projet. Un audit sur la mise en œuvre des recommandations des audits CASDAR 2018-2021 a été réalisé.

<p>PROGRAMME 775 Développement et transfert en agriculture</p>	<ul style="list-style-type: none"> • PRDAR Chambre régionale Bourgogne-Franche-Comté - Programme 2020 • PRDAR Chambre d'agriculture de Normandie - Programme 2020 • ONVAR Gaec et Sociétés - Programme 2020
<p>PROGRAMME 776 Recherche appliquée et innovation en agriculture</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Institut technique de l'agriculture biologique-ITAB - Programme 2021 • Appel à projet Institut technique de l'agriculture-ITAVI - projet Spiruline • Appel à projet Institut de l'Élevage IDELE • Appel à projet INRAE Nouvelle-Aquitaine projet RéGàTe

> Organismes payeurs et fonds européens pour les affaires maritimes et les pêches

Certification annuelle des comptes des organismes payeurs des aides agricoles (ASP, FAM, ODEADOM et ODARC) par la CCCOP.

La Commission de certification des comptes des organismes payeurs (CCCOP) des dépenses financées par le FEAGA et le FEADER, dont deux membres sur cinq appartiennent au CGAAER, s'est réunie en premier lieu pour arrêter la stratégie d'audit mise en œuvre par les rapporteurs spéciaux et les auditeurs sur les dépenses de l'exercice 2021 (du 16 octobre 2021 au 15 octobre 2022). Elle a également tenu les auditions contradictoires au cours desquelles chaque organisme payeur a été entendu.

Conformément aux règlements (UE) n°1306/2013 et n°908/2014, les travaux menés tout au long de l'exercice par les rapporteurs spéciaux et les auditeurs placés auprès de la Commission sous l'autorité du président et en lien avec le vice-président, ont porté sur la conformité de l'organisme payeur avec les conditions d'agrément, l'existence et le fonctionnement des principaux contrôles internes et des procédures destinées à assurer la conformité avec les règles de l'Union européenne, la légalité et la régularité des dépenses déclarées aux fins de remboursement par la Commission européenne.

Après délibérations de la CCCOP, les rapports définitifs, accompagnés des avis s'y rapportant et des déclarations de gestion des directeurs d'organismes payeurs (OP), ont été adressés à la Commission européenne.

Audits par la Commission interministérielle de coordination des contrôles (CICC)



UNION EUROPEENNE



Le CGAAER apporte son concours à la Commission interministérielle de coordination des contrôles (CICC), autorité d'audit pour les fonds européens en France, en exécutant le programme annuel d'audits d'opération et d'audits de système relatifs, conformément aux termes de la stratégie annuelle d'audit relative au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP 2014-2020) et de la convention qui lie la CICC et le CGAAER.

Ces audits se sont déroulés entre mai et décembre 2022 suite à la validation par la Commission européenne (DGMare) de l'analyse de risque et du tirage annuel par les membres de la CICC issus du CGAAER, portant sur l'exercice comptable 2021-2022.

Compte-tenu de ses travaux et obligations, le CGAAER a contribué pour la seconde fois en 2022 à l'audit de réexécution, par les autorités européennes, des travaux de l'autorité d'audit au titre de l'exercice comptable 2020-2021. Le rapport définitif d'audit a conclu sur le niveau d'assurance obtenu pour la période de programmation 2014-2020 en catégorie 1 soit « Bon fonctionnement, peu ou pas d'améliorations sont nécessaires ».

En 2022, 48 audits d'opérations ont été réalisés dans ce cadre. Les audits d'opérations ont été réalisés par les auditeurs du CGAAER (44), de l'IGAM-Inspection générale des affaires maritimes (2) et par un cabinet externe (2).

Un audit de système a été réalisé conjointement par un membre de la CICC issu du CGAAER et la chargée de mission/auditeur FEAMP (fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche) de l'équipe administrative et technique de la CICC.

Le rapport annuel de contrôle du programme opérationnel national FEAMP 2022, portant sur l'exercice 2021-2022, a été présenté à la Commission européenne le 2 mars 2023.

Enfin, le CGAAER a apporté son appui à la CICC pour auditer la mesure « protéines végétales » au titre du plan national de relance pour sécuriser l'attribution des fonds communautaires.

> Audits en matière d'environnement

Ces audits ont été menés en partenariat avec la section 4 (voir activité de la section 4).

Les audits de la mise en œuvre des politiques de l'eau et de la biodiversité, dont le commanditaire est le ministère de la Transition écologique (Direction de l'eau et de la biodiversité et Direction générale de la prévention des risques-DGPR), ont pour objectif essentiel d'analyser les conditions, l'efficacité et l'efficacités de la mise en œuvre, dans les départements, des politiques et des polices de l'eau et de la biodiversité.

Les audits de la mise en œuvre des politiques de prévention des risques naturels et technologiques sont réalisés à la demande du ministère de la Transition écologique (DGPR), et ont pour objectif l'analyse des conditions, de l'efficacité et de l'efficacités de la mise en œuvre des politiques de prévention des risques.

> Examens du fonctionnement et de l'organisation des directions départementales interministérielles (DDI)

Ces missions sont menées en partenariat avec la section 6 (voir activité de la section 6).

Le comité de pilotage des inspections et corps de contrôle intervenant dans le champ des directions départementales interministérielles (DDI), institué conformément à l'instruction 1590/11/SG du Premier ministre, a programmé au titre de l'année 2022, des missions portant sur des DDT(M) et DD(CS)PP ainsi que sur la constitution des secrétariats généraux communs aux directions départementales interministérielles au sein des préfectures.

> Missions d'inspection

Le groupe de travail « inspection » a adapté en 2018 (et actualisé en 2022) son référentiel spécialisé pour les missions d'inspection conduites par le CGAAER en tenant compte des enseignements tirés des missions menées avec les corps d'inspection des autres ministères ainsi que par des formations spécifiques dans les domaines du droit ou des ressources humaines. Des missions ont été conduites en 2022 sur commande du ministre dans différents services centraux et déconcentrés.



Le Guivinec, port de pêche dans le Finistère (29). Départ d'un bateau de pêche au lever du jour.



L'adaptation au changement climatique passe par des investissements importants (comme ici contre la grêle).

SECTION 2

ÉCONOMIE AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE

La section « économie agricole et agroalimentaire » est compétente en matière de politiques publiques visant l'économie des entreprises et des filières agricoles, d'élevage, halieutiques, aquacoles et agroalimentaires, ainsi que des politiques publiques qui y contribuent.

Les analyses de la section et les recommandations des rapports produits visent à faire évoluer les politiques publiques concernées. Elles se placent au croisement de l'économie des différents secteurs et d'échelles géographiques variées, du niveau local au niveau européen, voire international en cas de parangonage.

Pour maintenir et approfondir les compétences des membres de la section, afin qu'ils soient plus rapidement opérationnels pour se saisir des missions confiées au CGAAR ou servir de personnes

ressources aux missionnés, la section a mis en place sept groupes de travail permanent spécialisés dans les domaines suivants : bioéconomie (commun avec la section 4), exploitations agricoles et foncier, filières, industries agroalimentaires, outre-mer, politique agricole commune, politique halieutique et aquacole. Les animateurs de ces groupes de travail sont le plus souvent membres du collège de la section et dans tous les cas étroitement associés à l'élaboration et à la gestion du programme des missions de la section et plus largement à la vie de cette dernière.

Dans le prolongement des missions réalisées en 2021 par des membres de la section concernant l'accompagnement du volet agricole du plan France Relance, deux membres de la section ont été désignés comme coordinateurs pour accompagner le déploiement du plan France 2030, l'un pour la stratégie d'accélération « Alimentation durable favorable à la santé » et l'autre pour la stratégie d'accélération « Systèmes agricoles durables et équipements agricoles contribuant à la transition écologique ».

Seize missions lancées en 2021 ont été achevées en 2022 et huit rapports de missions lancées en 2022 ont été rendus. À la fin de l'année 2022 restaient en cours de finalisation une mission au titre de 2021 et onze missions commencées en 2022. Après un **focus sur quatre des missions les plus emblématiques de l'année 2022**,

Ambassadrice d'EGalim 2

La loi EGalim 2 a été promulguée en octobre 2021. Elle portait un certain nombre d'innovations majeures au profit du monde agricole. Ainsi, elle impose une contractualisation obligatoire entre le producteur et son premier acheteur, introduit une clause d'indexation des prix d'achat notamment sur les coûts de production et consacre la non négociabilité de la matière première agricole tout au long de la chaîne agroalimentaire.

Dès le 25 octobre 2021, soit cinq jours avant le début des négociations commerciales, le CGAAER a été sollicité pour désigner une Ambassadrice EGalim 2, traduisant ainsi la volonté ministérielle d'aider sans délai la profession agricole et agroalimentaire à s'approprier la loi. Elle a travaillé avec un réseau de 51 organisations professionnelles leur proposant des interventions à la carte : intervention en assemblées générales, réunions de questions/réponses, présentations générales, réponse à des demandes spécifiques...

Au niveau régional, l'Ambassadrice a travaillé en lien étroit avec les administrations régionales ou départementales, répondant à leurs sollicitations. Ainsi près de quarante réunions d'appropriation de la loi ont été organisées avec les DRAAF, DRETS (Direction régionale de l'emploi, du travail et des solidarités), DAAF ou DDT. Elles ont réuni 1398 personnes des filières agricoles.

En ce qui concerne spécifiquement les IAA, plus de 450 entreprises, principalement des PME, ont bénéficié à travers les interprofessions, les organisations professionnelles et les DRAAF d'un accès à des informations pertinentes.

À noter enfin, qu'un lien particulier a été créé avec le Conseil national des commissaires aux comptes, car ils interviennent en tant que tiers indépendants afin de certifier que les négociations en aval portent sur d'autres facteurs que le prix de la matière première agricole incorporée. Sa mission s'est achevée le 18 mars 2022, après la clôture des négociations commerciales.

celle sur la grêle figurant dans la partie Faits marquants, un bref résumé de l'activité des divers groupes de travail de la section permet de mentionner quelques-unes des autres missions de la section.

L'information des consommateurs sur les conditions de rémunération des agriculteurs



L'article 10 de la loi EGalim 2 a prévu de mettre en place une expérimentation visant à informer les consommateurs des conditions de rémunération des producteurs agricoles.

En aidant le client à lire l'étiquette, le vendeur peut devenir un « facilitateur » de la décision d'achat. Kampus Production/Pexels, CC BY-SA

Le CGAAER a été chargé de définir le cadrage de cette expérimentation attendue par beaucoup d'acteurs et qui suscite à la fois de multiples espoirs et de nombreuses craintes. Elle s'inscrit dans une dynamique de consommation responsable que l'Union européenne cherche à encourager au sein de la stratégie « De la ferme à la table ». Elle intervient dans un paysage largement occupé par de nombreuses allégations commerciales, élaborées selon des méthodologies diverses, et dont le consommateur n'est souvent pas en mesure d'apprécier l'impact réel sur la rémunération des agriculteurs. Par ailleurs, les conditions de rémunération et les pratiques d'achat sont très variables selon les filières.

Dans leur rapport, les membres de la mission recommandent que l'expérimentation permette d'évaluer les impacts de différents affichages sur la rémunération des producteurs et d'identifier des critères, composant les conditions de rémunération, pertinents pour chacune des filières et des modalités de calcul d'une note agrégée pour les produits simples et complexes et aboutir, si possible, à la définition d'une méthodologie de référence. Ils soulignent également que l'expérimentation devra permettre de susciter l'adhésion des consommateurs grâce à un affichage lisible, compréhensible et fiable.

Pour atteindre les objectifs de changement des modes de consommation et des pratiques des professionnels, ils estiment que l'affichage envisagé devra être utilisé sur un grand nombre de produits. Ils sont d'avis que la réussite de l'expérimentation dépendra de la mobilisation des porteurs d'initiatives existantes et à venir, de l'engagement des consommateurs dans la démarche et de la qualité des échanges entre toutes les parties prenantes. Ils recommandent la mise en place d'un Conseil scientifique et d'un Comité des partenaires associant l'ensemble des parties prenantes car ils faciliteraient l'objectivation des enjeux et les échanges entre les acteurs concernés. Enfin, ils insistent pour que soient donnés à l'expérimentation le temps et les moyens nécessaires pour aboutir à des résultats robustes et généralisables.

Le coût du changement climatique

L'agriculture française doit participer à l'atténuation du changement climatique par des actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre, sources potentielles de nouveaux revenus. Dans le même temps, elle doit s'adapter aux coûts générés par le changement climatique.

Pour évaluer les ordres de grandeur de ces coûts, une mission a été confiée au CGAAER.

La documentation sur le changement climatique aux niveaux international (rapports du GIEC), communautaire (stratégies de l'Europe) et national (ADEME) a été exploitée.

Des entretiens ont été conduits avec les milieux de la recherche (INRAE), des instituts techniques et professionnels de différentes filières (interprofessions).

Parallèlement ces acteurs étaient sollicités dans le cadre des travaux du Varenne de l'eau et du changement climatique, soulignant la complémentarité des démarches.

In fine, les missionnés ont estimé que d'ici à 2050, un surcoût global (charges nouvelles ou manques à gagner) de l'ordre de 3 milliards d'euros par an pourrait affecter la compétitivité de la ferme France. Cette estimation concernant les surcoûts liés à l'eau, à l'augmentation des aléas, au développement du conseil est à prendre avec précaution car les surcoûts liés à l'adaptation de l'agriculture française sont peu documentés et non exhaustifs.

Enfin recommandation a été faite de poursuivre la recherche et le développement sur la vulnérabilité et la résilience de l'agriculture française notamment sur les méthodologies de diagnostics « atténuation carbone » et « vulnérabilité des exploitations », de massifier sur le terrain un conseil stratégique climat, de poursuivre le soutien financier aux investissements en exploitation. Ils ont surtout insisté sur le fait que l'adaptation doit se réaliser dans les dix ans à venir sous peine de perte de compétitivité de l'agriculture française.

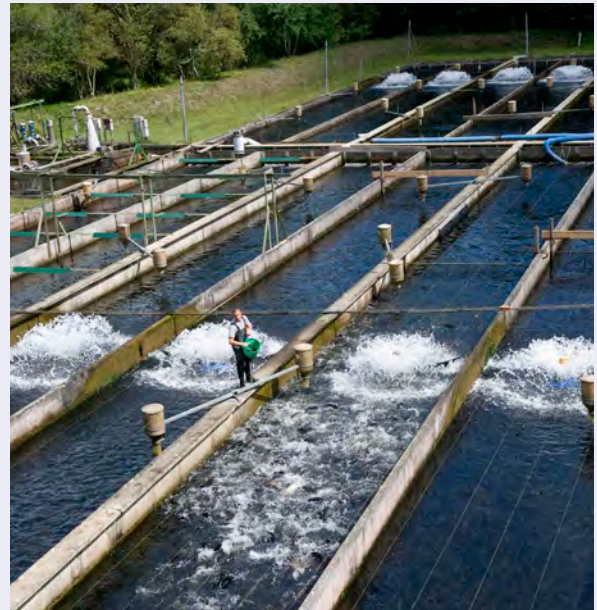
La pisciculture

Partant du constat que la pisciculture française se maintient sans parvenir à se développer, une mission a été confiée conjointement à l'IGEDD et au CGAAER pour faire une analyse critique de cette filière et conduire un exercice de parangonnage entre différents pays de l'Union européenne.

Ce travail a mis en évidence une évolution de la production piscicole analogue dans la majorité des pays de l'Union européenne. L'analyse comparative a également permis d'identifier deux facteurs de facilitation : 1/ la mise en œuvre d'une planification spatiale avec la définition de zones allouées à la pisciculture pour permettre l'implantation de nouvelles unités de production et 2/ le fondement des autorisations d'exploiter non pas sur des quantités de poisson produites, mais sur des quantités de rejets autorisées dans le milieu naturel, principalement pour l'azote et le phosphore. Les missionnés ont souligné qu'une telle démarche permettrait d'améliorer le sens accordé aux évaluations environnementales et d'inscrire les pisciculteurs dans une démarche vertueuse de résultats.

À cet égard, afin de réduire les impacts sur l'environnement et anticiper les effets du changement climatique, ils estiment qu'il conviendrait de privilégier deux voies majeures d'évolution de la pisciculture : d'une part, les systèmes en eaux recirculées, qui recourent à une technologie avancée de traitement de l'eau et, d'autre part, les systèmes en aquaculture multitrophique intégrée fondés sur la nature. Ils soulignent toutefois le préalable d'une étape de recherche pour préciser les limites techniques et économiques de ces modes de production.

Par ailleurs, ils sont d'avis que l'articulation entre l'aquaculture et l'implantation d'énergies marines renouvelables, notamment des parcs éoliens en mer,



Pisciculture en Gironde

doit contribuer à la diversification des activités et l'optimisation du niveau d'occupation du plan d'eau et du domaine public maritime.

Enfin, ils soulignent que la pisciculture d'étang, extensive ou semi-extensive, devrait être relancée et encouragée. Outre les nombreuses aménités environnementales et sociales, les étangs fournissent des protéines animales économes en intrants et à faible émission de gaz à effet de serre. Pour conclure, ils rappellent que l'acceptation sociale de la pisciculture est la condition essentielle de son essor, surtout pour les piscicultures d'eau douce dérivée et les piscicultures marines. La prise en compte des enjeux environnementaux et de la problématique du bien-être animal seront en cela déterminants.

Les petites filières



Les « petites » filières ont toute leur place dans la diversification des productions

La crise du Covid a accentué les difficultés structurelles que traversent quelques petites filières depuis plusieurs années et le CGAAER a été missionné pour examiner la situation de trois d'entre elles.

La **filière chevreau**, complètement liée à la filière laitière, reste très dépendante de l'export alors que le marché national s'étiolle, tout en étant marquée par une très forte saisonnalité (Pâques et Noël). À l'issue de leurs travaux, les missionnés ont recommandé d'accompagner une stratégie globale de recherche de nouveaux débouchés, de nouveaux produits et de nouveaux circuits dans le cadre de nouvelles relations, notamment contractuelles, entre les différents acteurs.

Pour ce qui concerne la **filière lapin de chair**, elle rencontre depuis de nombreuses années des difficultés, du fait notamment elle aussi d'une consommation nationale en déclin (baisse de 5 % par an en moyenne) et d'une érosion de la production. Pour redynamiser la filière, la mission recommande de financer dans un premier temps, la transformation en parcs collectifs des logements des lapins à l'engraissement, favorables au bien-être des animaux, avec pour objectif d'atteindre à proche échéance au moins 30% de la

production. Au-delà du maintien de la demande à un niveau satisfaisant la mission invite la profession, en concertation avec les différents acteurs, à s'orienter vers des produits plus faciles à préparer, accompagnés de recettes simples et rapides. Elle appelle enfin l'attention sur la nécessité d'attirer, d'orienter, d'aider et de former les nouveaux éleveurs.

Quant à la **filière escargots**, il apparaît qu'elle est constituée d'une part de quelques conserveurs, qui importent majoritairement leur matière première et approvisionnent les grandes et moyennes surfaces (GMS) et la restauration, et d'autre part d'environ 300 héliculteurs qui élèvent des escargots, les transforment et les vendent en circuit court. Pour développer la production nationale d'escargots, leur transformation et leur commercialisation qui représente à ce jour moins de 10% du marché, les missionnés recommandent à la profession de se structurer au niveau national, et, en lien avec les pouvoirs publics, de rechercher des financements pour conduire des projets structurants notamment pour l'animation et le développement de travaux de recherche nécessaires pour améliorer la productivité.

Activités des groupes de travail

> Bioéconomie

Le groupe de travail est conjoint entre la section 2 et la section 4 et son activité est décrite dans la partie réservée à la section 4.

> Exploitations agricoles et questions foncières

Le groupe de travail a contribué à identifier les champs d'expertise du CGAAER sur les questions foncières et à proposer dans une note au ministre trois champs d'action : l'accès au foncier comme facteur de production indispensable des nouvelles générations, la prise en considération des attentes sociétales et des outils d'aménagement du territoire pour l'installation des nouvelles générations, la valorisation du foncier pour améliorer les conditions économiques et le cadre de vie des nouvelles générations. C'est sur cette base que le programme de travail de la section pour 2023 a été fixé.

> Filières et IAA

Le groupe de travail filières s'est réuni à plusieurs reprises, conjointement avec le groupe IAA, pour suivre les travaux du Varenne de l'eau et de l'adaptation au changement climatique dont l'un de ses membres était co rapporteur de la thématique visant à « Renforcer la résilience de l'agriculture dans une approche globale, en agissant notamment sur les sols, les variétés, les pratiques culturales, les infrastructures agroécologiques et l'efficacité de l'eau d'irrigation », de façon à aboutir à des stratégies d'adaptation au changement climatique des filières et des territoires.

Il a également partagé son expérience sur la filière viande bovine, à partir du rapport du CGAAER relatif à la contractualisation de l'engraissement de viande bovine, avec l'ingénieur territorial chargé de la valorisation du bassin allaitant du Massif central. Plusieurs de ses membres ont participé aux travaux des conseils spécialisés « filières » de FranceAgriMer et de l'Observatoire de la formation des prix et des marges. Ils ont également joué le rôle de tiers de confiance auprès de l'opérateur public FranceAgriMer dans le cadre de la validation des forfaits liés aux programmes opérationnels des fruits et légumes et à l'aide à la restructuration du vignoble.

> Outre-mer

Le groupe de travail (GT) a adapté sa gouvernance en 2022 pour tenir compte de l'actualité spécifique dans les outre-mer :

- mise à jour des membres du GT ;
- élargissement du GT à la Mission pour les outre-mer-MOM (direction générale des outre-mer-DGOM), à l'ODEADOM, à la DITAOM (délégué interministériel à la transformation agricole des outre-mer) et à la DGPE ;
- création d'un comité d'animation avec trois membres du CGAAER.

Il est également à noter un rapprochement avec le collège outre-mer de l'IGEDD, ce qui a permis par exemple l'établissement de monographies par territoires ultra-marins et un travail technique partagé au fil de l'eau sur les sollicitations interministérielles des deux inspections portant sur les outre-mer.

L'actualité outre-mer a été marquée par le lancement dans chaque DROM (départements et régions d'outre-mer) des travaux portant sur :

- l'identification de projets structurants (septembre 2022 à janvier 2023) ;
- la planification de plans d'autonomie alimentaire (lancée en décembre 2022) ;
- la préparation, initiée en décembre 2022, d'un nouveau Comité interministériel des outre-mer (CIOM) programmé pour mai 2023.

Sur chacun de ces axes, une contribution active aux travaux a été assurée par un membre du CGAAER. Par ailleurs, six nouvelles missions ont été confiées au CGAAER en 2022 au titre des outre-mer.



Récolte dans une plantation de chou-chous (christophines) : exemple de diversification des cultures vivrières

> Politique agricole commune (PAC)

Le groupe de travail a maintenu tout au long de l'année 2023 une veille sur l'actualité européenne et les principales initiatives conduites par la Commission et le Conseil. Il a participé à la préparation des lettres de mission en rapport avec son champ de compétences et ses membres ont contribué aux réflexions pour la mise au point du programme de travail du CGAAER pour 2023.

La mise en œuvre de la réforme de la PAC à compter du 1^{er} janvier 2023 ouvre de nouvelles pistes de travail avec le suivi du déploiement des PSN (Plan stratégique national) et l'analyse des stratégies développées par les États-membres.

> Politique halieutique et aquacole

Le groupe s'est réuni à cinq reprises en 2022 pour régulièrement faire le point sur les projets de lettre de mission, les missions en cours et l'actualité. Diverses missions ont été menées à bien, parmi lesquelles on peut citer :

- Quel développement pour la pisciculture en France ? Mission conjointe avec le CGEDD dont le rapport a été présenté aux cabinets en charge de l'agriculture et de la mer le 25 novembre 2022 et est depuis largement exploité par la profession.
- Les biotechnologies marines durables : dont le rapport transmis au MASA et diffusé le 23 janvier 2023 a été présenté au groupe de travail « Produits bio-sourcés - Bioéconomie » de FranceAgriMer, où il a reçu un accueil très positif des professionnels.
- Mise en place d'une interprofession pour la filière pêche dont le rapport a été rendu public le 6 octobre 2022.
- Développement de la filière algoculture dont le rapport a été rendu public le 20 octobre 2022.

Deux missions lancées en 2022 sont en cours :

- l'une sur la maîtrise des risques des dépassements de consommation de quotas de pêche ;
- l'autre sur la restructuration de la flottille chalutière de Méditerranée continentale conjointe avec l'IGAM (Inspection générale des affaires maritimes).



Culture de colza : objet du rapport plan de sortie du phosmet

SECTION 3 ALIMENTATION ET SANTÉ

La section « alimentation et santé » est compétente sur tous les sujets alimentation dans toutes ses dimensions tant sanitaires que nutritionnelles, environnementales, sociétales, sociales ou territoriales. Elle a vocation à en traiter les points de vue techniques, scientifiques, administratifs et réglementaires. Elle est également compétente sur tous les sujets santé, aussi bien dans le domaine végétal qu'animal en intégrant les thèmes de phytopharmacie, de pharmacie vétérinaire et d'exercice de la médecine et de la chirurgie vétérinaire.

Les missions de la section sont au cœur du concept « Une seule santé ».

Ce concept s'est imposé dans les années 2000 à la suite de la constatation que la majorité des maladies infectieuses humaines ont une origine animale. Il repose sur le principe simple selon lequel la protection de la santé de l'homme est liée à celle de l'animal, du végétal et à celle des écosystèmes.

L'alimentation est aussi au cœur des enjeux portés par le concept « une seule santé ». « Ce que tu manges te constitue de l'intérieur et ce que tu manges dessine ton monde extérieur ». Essentiel pour notre santé, notre modèle alimentaire détermine la production agricole et ses impacts sur l'environnement.

Principales missions

> Mission moyens et gouvernance de la politique de santé-environnement

Six des neuf services d'inspection générale ou de conseil de l'État (CGAAER, IGA, IGAS, IGEDD, IGESR, IGF) ont été missionnés pour dresser un inventaire des moyens consacrés de 2015 à 2021 à la politique de santé-environnement par l'État, les collectivités territoriales et l'Union européenne, et formuler, notamment à partir des orientations de plusieurs rapports parlementaires, des propositions pour renforcer sa gouvernance.

Depuis la parution du 1^{er} Plan national santé environnement (PNSE) en 2004 et au-delà des PNSE eux-mêmes, le pilotage de la politique de santé-environnement s'est largement diversifié au moyen de nombreux plans sectoriels, plans régionaux de santé environnement et politiques des collectivités territoriales... Cette multiplicité engendre un manque de visibilité sur son niveau de financement et une plus grande difficulté à en évaluer son efficacité.

La santé-environnement est mal identifiée sur le plan budgétaire. L'analyse de 39 programmes (13 missions) du budget général de l'État a révélé que 28 comportaient des crédits relevant de la santé-environnement. Pour les sept années (2015-2021), le total de ceux hors titre 2 avoisine 5 Mds€, ceux de personnel (titre 2), identifiés dans seulement quatre ministères, sont de 370 M€ par an. En moyenne, ces crédits sont de l'ordre de 0,3% du budget général. Les dépenses du CAS (compte d'affectation spéciale) aides à l'achat de véhicules propres se sont élevées sur ces sept ans à 4,2 Mds€. Il est à noter qu'en hors titre 2, les missions agriculture, recherche et écologie constituent plus de 80% des financements de l'État à la santé-environnement.

Les dépenses des collectivités territoriales hors régions (eau, déchets) dépassent 4 Mds€/an et avoisinent 2% de leur budget. Les régions dépensent

130 M€/an (eau, déchets, air) soit 0,35% de leur budget. La sécurité sociale contribue pour 200 M€/an à cette politique (prévention des maladies professionnelles liées à l'environnement de travail...). Les bases de données ne permettent pas une réelle quantification des crédits de l'Union européenne.

Les dépenses pour la santé-environnement sont donc en moyenne de 6 Mds€/an : 66% à la charge des collectivités territoriales, 30% à la charge de l'État et 3% pour la sécurité sociale.

La mission a établi la liste des facteurs, liés à l'environnement et ayant un impact sur la santé humaine, à prendre en considération et les a hiérarchisés. À l'instar du PNSE4, elle recommande d'intégrer la santé-environnement dans le concept « une seule santé » qui permet une approche multisectorielle et multidisciplinaire de la santé. Cinq recommandations principales ont pour but une gouvernance renforcée de cette politique « une seule santé » :

- l'élaboration d'une stratégie nationale, alors qu'à ce jour plusieurs stratégies sectorielles (stratégie nationale de santé, stratégie nationale de recherche, agenda 2030...) font référence sans articulation évidente ;
- une planification coordonnée des actions avec un plan « une seule santé », intégrant de manière plus organisée et directive l'action publique (aujourd'hui, plus de 30 plans sectoriels) ;
- une plus grande unité interministérielle pour piloter ce plan « une seule santé » : cette cohérence pouvant être assurée sous l'égide du Secrétariat général à la planification écologique (SGPE), en conservant la compétence du Comité interministériel de la santé (CIS) pour la prise de décision ;
- une représentation citoyenne et professionnelle plus affirmée, qui passerait par la création d'un Conseil national « une seule santé », remplaçant le Groupe santé environnement (GSE) ;
- la transparence des moyens consacrés à la politique « une seule santé » nécessite d'harmoniser les nomenclatures de dépenses, afin de mieux les identifier, et de les classer par catégorie de risque.

> Évaluation et préparation de l'actualisation de la feuille de route interministérielle 2016 pour la maîtrise de l'antibiorésistance

Six services d'inspection générale ou de conseil de l'État (CGEDD, IGAE, IGAS, IGESR, IGF et CGAAER) ont été mobilisés entre juin 2021 et avril 2022 sur l'antibiorésistance, une problématique de portée mondiale. Cette mission est présentée dans les *Faits marquants*.

> Évaluation des deux premiers plans Écoantibio et préparation du troisième

Dans le dispositif interministériel de lutte contre l'antibiorésistance (qui a fait l'objet de la mission Évaluation et préparation de l'actualisation de la feuille de route interministérielle 2016 pour la maîtrise de l'antibiorésistance, voir *Faits marquants* du présent rapport d'activité), le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire est plus particulièrement en charge du volet concernant la santé animale, qui a fait l'objet des plans Écoantibio1 (2012-2016) et Écoantibio2 (2017-2022).

Le CGAAER a été chargé par le ministre de procéder à l'évaluation des deux premiers plans Écoantibio et de participer à la préparation du troisième. Ceci nécessitait d'identifier les marges de progrès encore possibles et les moyens de maintenir la motivation des acteurs.

Les deux premiers plans Écoantibio ont permis des progrès substantiels en termes de baisse d'utilisation des antibiotiques, de diminution d'antibiorésistance constatée sur certaines bactéries pathogènes ou zoonotiques, et de changements de pratiques chez les professionnels. Les succès obtenus ont été rapides et importants avec Écoantibio1. Ils se sont poursuivis avec Écoantibio2, à un rythme un peu moins soutenu que précédemment.

La réussite des plans résulte notamment d'un fort investissement de la DGAL et de la volonté d'associer largement l'ensemble des parties prenantes de la santé animale à tous les stades de la procédure. Les principaux progrès concernent la sensibilisation et la formation des acteurs, la promotion des mesures de prévention et de biosécurité dans les élevages, la mise en œuvre d'importantes mesures réglementaires de portée nationale ou européenne, les dispositifs de suivi de l'antibiorésistance et la maîtrise de l'usage de la colistine.

Certaines mesures ont donné des résultats partiels : outils d'auto-évaluation, adaptation de la quantité d'antibiotiques délivrée au traitement, maintien de l'arsenal thérapeutique, encadrement de la prescription hors examen clinique, promotion des vaccins, traitements alternatifs, contrôles sur le terrain et étude des impacts environnementaux.

Des insuffisances concernent la recherche de nouveaux antibiotiques, la communication à destination du grand public, l'évaluation des impacts sociaux, économiques, environnementaux des plans, ainsi que le développement de tests rapides d'orientation diagnostique.

Dans l'objectif d'optimiser la prescription d'antibiotiques dans le respect du bien-être animal et de faire progresser l'usage raisonné des antibiotiques

au sein des secteurs de production, filières ou élevages ciblés, la mission recommande notamment de construire Écoantibio3 sur la base d'une gouvernance partagée, dotée de moyens suffisants, et de créer une plateforme de travail collaboratif. La relation vétérinaire-éleveur est à renforcer en préservant le maillage vétérinaire. Le renouvellement des AMM (autorisation de mise sur le marché) des antibiotiques anciens et le développement d'outils d'auto-évaluation (Calypso) ou d'aide au diagnostic vétérinaire sont à favoriser de même que la recherche sur la diffusion de l'antibiorésistance entre secteurs humain, animal et environnemental, comme aussi l'étude de l'impact des biocides.

> La prévention et la gestion des risques dans les laboratoires de recherche sur les prions

Après un nouveau cas probable de maladie de Creutzfeldt-Jakob sur une personne ayant participé aux recherches sur les prions, dans un laboratoire INRAE - École vétérinaire de Toulouse sans qu'un incident pouvant expliquer la contamination soit alors identifié, **l'Anses, le CEA, le CNRS, l'INRAE et l'Inserm, ont suspendu l'ensemble de leurs travaux de recherche et d'expérimentation relatifs aux maladies à prions, en accord avec leurs ministères de tutelle.**

Les ministres chargés de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ainsi que de l'Agriculture et de l'Alimentation, ont confié à leurs inspections respectives une mission visant à rechercher toutes les voies de contamination possibles de cette personne, d'en tirer les conséquences scientifiques et techniques et de faire des recommandations en matière de prévention et de gestion des risques, notamment sur les conditions de sortie du moratoire.

Le rapport conclut à la probabilité de l'hypothèse d'une contamination par coupure survenue, très antérieurement, avec du matériel contaminé. Il formule également une série de recommandations portant, d'une part, sur les conditions de la sortie du moratoire et, d'autre part sur les évolutions à court et moyen termes.

Les deux ministères et les établissements concernés ont indiqué qu'ils assureront un suivi régulier de l'application de ces recommandations.

> Parangonnage international sur le bien-être animal

Le CGAAER a été chargé d'une mission de parangonnage relative au bien-être animal (BEA) dans 11 États membres de l'Union européenne (UE) et cinq pays tiers, dans un contexte où la France prépare une nouvelle stratégie nationale et la Commission une

refonte de la législation européenne (annoncée pour fin 2023 dans la stratégie « *Farm to fork* »).

La fin annoncée de l'élevage en cages est accueillie avec prudence par plusieurs États membres qui insistent sur la nécessité d'avoir des études d'impact, un accompagnement financier et des périodes de transition compatibles avec le maintien de l'activité économique, même si certains ont déjà anticipé l'interdiction pour certaines espèces animales. Les pratiques douloureuses ont été abordées, avec des focus sur la castration des porcelets et le broyage des poussins.

Des éléments ont été recueillis sur l'existence et les perspectives de mise en place d'un étiquetage spécifique permettant au consommateur d'identifier les pratiques d'élevage plus respectueuses du BEA. Le renforcement et l'harmonisation des règles de transport font consensus, et quelques États membres prônent l'interdiction des voyages sur de longues distances. La nécessaire prise en charge du coût du BEA par l'ensemble d'une filière, y compris par le consommateur bien informé, fait l'unanimité.

La prise en compte du BEA dans les échanges internationaux, notamment via les accords de libre-échange, est jugée pertinente par les États membres confrontés à la concurrence des produits importés, mais les pays tiers interrogés ne sont pas tous de cet avis. Enfin la mission a abordé le commerce et l'identification des carnivores domestiques et des équidés de sport et de loisir.

> Pilotage de l'agriculture urbaine par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

Une mission a été confiée au CGAAER afin de préciser les axes stratégiques en matière d'agriculture urbaine et de proposer des évolutions réglementaires ainsi qu'organisationnelles du ministère pour rendre cette politique plus lisible et efficace.

La crise sanitaire a montré aux consommateurs urbains, l'importance des circuits courts pour leur assurer des produits frais et accessibles ; elle a aussi renforcé l'intérêt des décideurs pour les différentes formes d'agriculture urbaine (agriculture urbaine professionnelle, agriculture urbaine d'insertion par l'activité économique, jardins associatifs). Mais sous ses différentes formes, les pratiques de l'agriculture urbaine sont soumises à des exigences contradictoires, relevant pour partie de l'agriculture et pour d'autres de l'urbanisme, dans un contexte de raréfaction du foncier. De nombreux acteurs en-dehors du ministère chargé de l'agriculture et du monde agricole sont impliqués : ministères chargés de l'écologie, de la ville, du travail, de l'insertion, de la santé, collectivités territoriales, associations, bailleurs sociaux, entreprises...

Les porteurs de projets d'agriculture urbaine, souvent non issus du monde agricole, méconnaissent les règles du droit rural qui régissent cette activité et ne se tournent pas vers le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA). De plus, malgré les intérêts multiples pour le MASA de ses différentes formes, l'organisation actuelle des services la prend peu en compte. En-dehors des récentes mesures du plan de relance, la communication du MASA n'en fait pas état. Ceci provient en partie de l'absence de définition précise des formes d'agriculture urbaine comme de quantification du nombre d'exploitations, des emplois et des productions qui en relèvent.

Des dispositions du code rural et de la pêche maritime semblent inadaptées au contexte urbain et ne facilitent pas l'instruction des projets d'agriculture urbaine. Malgré le déficit de connaissances de base en agriculture qui est souvent constaté chez les porteurs de projets d'agriculture urbaine et le gisement de vocations qu'ils représentent pour les métiers du vivant, l'enseignement agricole ne se positionne que timidement sur ce sujet pourtant bien pris en compte par les structures de recherche et de transfert agricoles.

La mission recommande au MASA d'affirmer la prise en compte de l'agriculture urbaine dans ses axes stratégiques et supports de communication, d'engager un chantier de révision des aspects normatifs, législatifs et réglementaires, de préciser la communication et l'organisation des services pour le portage de ses politiques en matière d'agriculture urbaine, de renforcer sa place dans l'enseignement agricole et de prolonger la dynamique de soutien du secteur.



Ferme urbaine : culture de champignons

> Mission d'appui au sénateur du Nord Frédéric Marchand

Un membre de la section 3 lui a apporté son concours dans la mission que le gouvernement lui avait confiée, sur l'évaluation du dispositif des Projets alimentaires territoriaux (PAT) et son évolution. Il est proposé de conforter les PAT existants, de poursuivre la couverture du territoire, de mieux les structurer et de les inscrire dans la durée via une contractualisation.

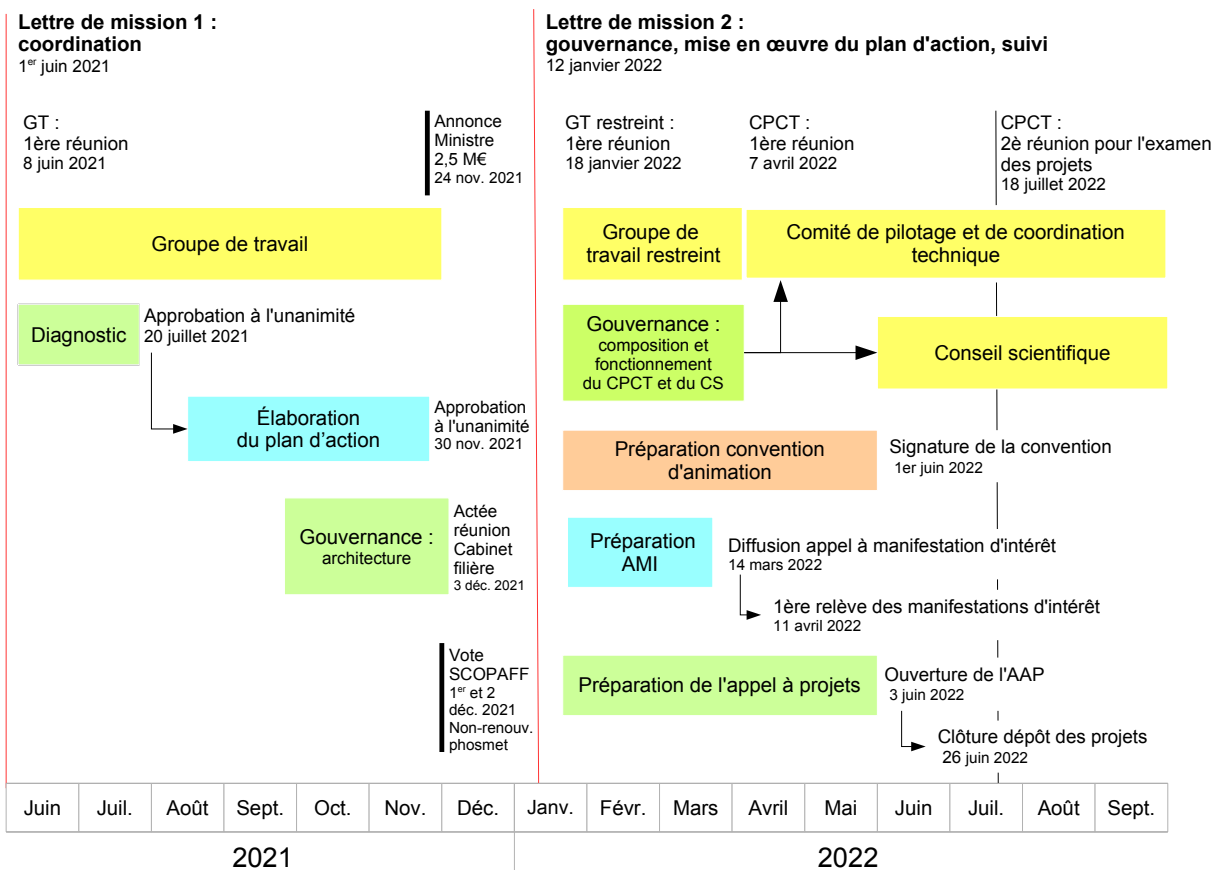
> Missions relatives au plan de sortie du phosmet pour les cultures de colza

Interdit depuis le mois de novembre 2022, le phosmet était une substance active pivot pour la maîtrise des insectes ravageurs d'automne du colza. En prévision du retrait communautaire du phosmet, lié à son profil toxicologique et écotoxicologique défavorable, le ministre chargé de l'agriculture a souhaité mi-2021 l'élaboration d'un plan pour le colza de recherche, de développement et de déploiement des alternatives non chimiques à cet insecticide. Le CGAAER fut chargé en un premier temps, en 2021, de coordonner

un groupe de travail avec l'INRAE, Terres Inovia et le MASA, pour la conception d'un diagnostic et d'un plan d'action.

Début 2022, le ministre a demandé au CGAAER la conception et l'installation d'un dispositif de gouvernance pour mettre en œuvre ce plan d'action et assurer son suivi. Un comité de pilotage et de coordination technique (CPCT) chargé du pilotage stratégique et opérationnel, a été constitué. Un conseil (CS) a également été organisé pour la validation scientifique des projets candidats. Grâce notamment à un budget de 2,5 M€ de CASDAR, un appel à projets a été lancé. Au final, sept dossiers comportant 18 projets ont été retenus. Ils couvrent plus des deux tiers du périmètre établi par le plan d'action initial, en faisant priorité aux pistes les plus proches d'une mise en œuvre opérationnelle.

Le lancement officiel du plan d'action a eu lieu en décembre 2022 sous la présidence du président de Terres Inovia, et du directeur général de l'enseignement et de la recherche. L'expérience acquise avec ce projet alimentera le mode opératoire à suivre pour les futurs plans d'action sur les alternatives.



Activités des groupes de travail

> Santé des végétaux

L'année 2022 fut fertile en actualités liées à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. La mise en œuvre de la directive 2009/128/CE actuelle est très critiquée pour ses faiblesses, dans les audits des différents États-membres effectués par la Commission, le projet de règlement qui devrait lui succéder, propose des objectifs quantitatifs juridiquement contraignants de réduction d'emploi de ces produits. Cette transformation suscite des interrogations sur l'impact des mesures annoncées.

Le colloque de restitution de l'expertise scientifique collective INRAE - Ifremer a conduit à des échanges sur l'impact des produits phytopharmaceutiques sur la biodiversité et les services écosystémiques. Le panorama des études présentées lors du colloque Écophyto Recherche & Innovation, a aussi été examiné, soit depuis 2015 une trentaine de projets issus de trois appels à projets. La publication en 2022 des données sur les ventes et achats en 2020 a permis de mesurer l'évolution à la baisse des quantités de produits, la diminution de la proportion de substances actives classées CMR (cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction) et les variations du glyphosate. Un point sur la recherche, le développement et le déploiement d'alternatives non chimiques a aussi eu lieu.

Vue la complexité des questions relatives aux produits phytosanitaires, les grilles de lecture classiques fondées sur la technique (efficacité et impacts sanitaires et environnementaux), la réglementation et l'économie ne sont pas suffisantes. Pour appréhender les évolutions et surtout les blocages constatés, il est nécessaire de recourir également aux sciences humaines. Ainsi, un dialogue avec deux sociologues de Sciences Po et de l'INRAE a porté sur la gestion collective des plans de réduction et sur la place des intermédiaires dans cette politique publique.

> Alimentation - Patrimoine et gastronomie

Relancé à l'automne 2022, le groupe de travail «Alimentation - Patrimoine et gastronomie» s'est doté d'une nouvelle feuille de route pour axer ses travaux autour de trois thématiques complémentaires :

- «Gastronomie et souveraineté» : protéger et valoriser nos productions.
- «Gastronomie et transmission» : former et communiquer,
- «Gastronomie, produits des terroirs et spécialités culinaires» : protéger la tradition sans empêcher des évolutions.

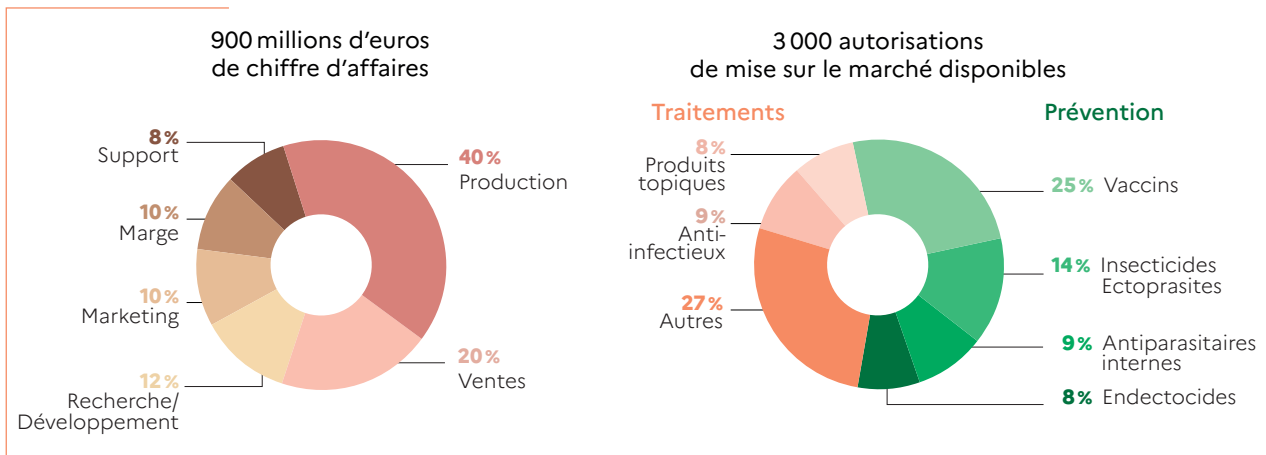
> Animal

2022, les membres du groupe de travail «Animal» ont consacré leurs réunions de travail à la pharmacie vétérinaire en recevant les principaux acteurs du secteur (administrations, industriels, vétérinaires praticiens).

Si le secteur est toujours très dynamique (avec près d'un milliard d'euros de chiffre d'affaires annuel), il est très dépendant des matières premières importées de pays tiers. Les acteurs s'organisent pour prévenir et gérer les ruptures de disponibilité des médicaments et permettre une continuité des soins des animaux. La mise en œuvre des dispositions françaises et européennes est à améliorer dans certaines filières ainsi que le respect des règles de prescription hors examen clinique.

L'importance croissante des centrales de référencement et le développement des chaînes de cliniques vétérinaires sont en train de modifier profondément le paysage de la médecine et du médicament vétérinaires en France.

Chiffres clés 2020



> Qualités de l'alimentation

Des séances ont été consacrées à une réflexion collective sur la préparation du programme de travail 2023 du CGAAER. « Partager et organiser les transitions vers des systèmes alimentaires sains et durables au bénéfice de l'ensemble des populations » semble une thématique essentielle.

Une réunion a été consacrée aux enjeux sanitaires et de santé publique liés à la consommation de fromages au lait cru. Cette séance a permis de confronter les points de vue des meilleurs spécialistes sur les interactions entre microbiote intestinal et maintien d'un bon état de santé, ainsi que sur le rôle des flores bactériennes pour se protéger des germes pathogènes. Les implications sur les productions sous signe de qualité et sur le cadre réglementaire applicable en cas d'utilisation de flores barrières ont aussi été présentées.

Les échanges ont montré la difficulté de concilier le temps court des risques sanitaires et le temps long des bénéfices pour la santé, liés à leur consommation. En effet, comme d'autres aliments vivants riches en agents probiotiques (aliments fermentés), les fromages au lait cru contribuent, à tous les âges de la vie, à la diversité du microbiote intestinal, celle-ci constituant un facteur de bonne santé, selon de récents rapports scientifiques.



Les difficultés de l'éducation alimentaire



L'approche paysagère accélératrice de la transition agroécologique (champs et bocage en Seine-Maritime)

SECTION 4

FORÊTS, RESSOURCES NATURELLES ET TERRITOIRES

La section « forêts, ressources naturelles et territoires » place ses réflexions dans une vision transversale et systémique, participant ainsi à une vision du développement durable du territoire.

Elle aborde diverses thématiques concernant la gestion de l'eau de façon qualitative et quantitative, les sols, les milieux forestiers et la transformation du bois, les milieux naturels et la biodiversité, l'agriculture durable et l'économie circulaire, les services environnementaux, l'aménagement et le développement des territoires ruraux ainsi que les risques naturels qui les menacent.

Sur tous ces thèmes, la section travaille en lien étroit avec l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD) relevant du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.

Par les thématiques abordées, qui comportent presque toujours une dimension territoriale, la section «forêts, ressources naturelles et territoires» assume un positionnement original au sein du CGAAER, caractérisé par les liens étroits entretenus avec le pôle ministériel en charge de la transition écologique et de la cohésion des territoires et avec les services territoriaux. Ces liens se concrétisent au travers des échanges réguliers avec les Ingénieurs territoriaux et les ingénieurs de bassin, collègues en poste au près des DRAAF et qui participent régulièrement aux réunions de section et aux groupes de travail, et par les nombreuses collaborations avec le CGEDD.

Ce positionnement permet d'appréhender les trois transitions, environnementales, économiques et sociales, que traversent l'agriculture, la forêt et les territoires et créer une culture commune sur les sujets émergents (l'adaptation au changement climatique, la gestion des biens communs, la préservation des écosystèmes, les nouveaux facteurs de production agricoles et forestiers, les services environnementaux, l'économie circulaire, etc.). Ainsi, en 2022 le choix a été fait de mieux intégrer les sujets de sols, biodiversité, écosystèmes dans le nom de la section initialement «Forêt, eau, territoires», devenue «Forêt, ressources naturelles et territoires».

Le ciment de la section est assuré par les valeurs qui sous-tendent le programme de travail de la section, dans le savoir-faire (approche transversale, globalisante, *bottom up*, sur le long terme, etc.) et le savoir-être (médiation, approches participatives, etc.) que les membres mobilisent lors de la réalisation des missions.

Les évolutions du mode de fonctionnement introduits par l'irruption de la pandémie de Covid-19, a conduit à engager une réflexion sur les orientations stratégiques qui guident l'activité de la section. Ce travail a conforté les axes identifiés en 2018, autour de la construction d'une vision du développement durable des territoires et l'identification de solutions opérationnelles (valorisation des externalités, économie du carbone, etc.) inspirées par la bioéconomie au sens large. Cette réflexion stratégique a également conduit la section à s'engager, en précurseur, sur l'utilisation des méthodes d'intelligence collective.

En 2022, les travaux de la section ont été largement orientés par les suites données aux deux grands chantiers de 2021, le Varenne agricole de l'eau et du changement climatique et les Assises de la forêt et du bois, nourris par les réflexions des cinq groupes de travail thématiques.

Activités des groupes de travail

> Eau



Point de repère pour sécuriser l'accès à la ressource, le cadre juridique et la gouvernance de l'eau

gestion territoriale de l'eau ; levée des freins techniques, organisationnels, économiques et juridiques à la gestion quantitative de l'eau ; équilibre entre planification et action en matière d'eau et d'agriculture ; application des leviers législatifs et réglementaires.

Les veilles, échanges d'informations et réflexions ont soutenu les missions en cours, et préparé les futurs programmes de travail : approches quantitatives et qualitatives de l'eau, usage sécurisé, sobre et raisonné de la ressource, de la fourche à la fourchette, dans le cadre nouveau de la planification écologique.

Le GT Eau réunit une trentaine de participants en poste au CGAAER, en DRAAF (inspecteurs généraux de bassin ou de territoire), à l'IGEDD, en administration centrale (DGPE, DGER, direction de l'eau et de la biodiversité) et dans l'équipe du Délégué interministériel du Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique (DIVAE). Le GT Eau invite les experts, scientifiques et techniciens, et les acteurs de terrain en mesure d'enrichir ses analyses. Il est à l'écoute du dialogue se poursuivant en Comité de rénovation des normes (CORENA) et des actions du Partenariat français pour l'eau (PFE).

Les missions du CGAAER en lien avec la gestion de l'eau sont nombreuses et chaque année plusieurs rapports sont remis, comme l'illustrent les deux exemples qui suivent.

Parangonnage sur les techniques et pratiques innovantes de gestion de l'eau en agriculture

Du fait du changement climatique, la ressource en eau est de plus en plus compromise. L'agriculture doit s'adapter en réalisant toujours plus d'économies d'eau.

L'étude montre qu'il convient de retenir une approche globale mobilisant simultanément un ensemble de leviers dont on recherchera la combinaison la plus appropriée localement. L'adaptation de la demande en eau des cultures combine des solutions apportées par l'agronomie, l'amélioration variétale et celles fondées sur la nature.

L'irrigation doit être plus efficace en eau grâce aux innovations technologiques et numériques. Le renforcement de l'offre en eau, conduit de façon coordonnée entre tous les usagers, mobilise l'évaluation précise de l'existant et sa réhabilitation éventuelle, avant d'examiner le recours à d'autres ressources alternatives (constitution de réserves de substitution, réutilisation des eaux usées traitées-REUT...).

Parangonnage sur l'application de la directive cadre sur l'eau dans le domaine de la gestion quantitative : comparaison intra-communautaire des enjeux et des solutions

Au-delà de la gouvernance et de la conformité de la gestion des bassins hydrographiques aux objectifs de la Directive 2000/60/CE, la capacité à arbitrer entre les usages de l'eau a fait l'objet d'un parangonnage entre les cas français, espagnols et allemands.

L'étude met en évidence les dispositifs-phares de résilience face aux problématiques croissantes de gestion quantitative, les points de faiblesse, les solutions trouvées, leur acceptabilité par les différents acteurs.

Le mécanisme espagnol de gestion des sécheresses intègre à la fois dispositions de crise et projets à long terme mais, non co-construit, il prend moins en compte les besoins des milieux naturels que les PTGE (projet de territoire pour la gestion de l'eau).

L'Allemagne se concentre sur les sujets de qualité de l'eau et les risques d'inondations. Face à l'aggravation des étiages, elle réfléchit à des dispositifs ponctuels nationaux de restriction des usages non essentiels.

> Agronomie, sols, biodiversité

Les sols sont au cœur d'enjeux planétaires et sources de multiples services écosystémiques : alimentation, régulation de l'eau, atténuation du changement climatique, approvisionnement en matériaux, support pour l'habitat et les infrastructures, etc. Même s'il n'existe pas de politique spécifiquement dédiée aux sols, ces derniers sont pris en considération dans de nombreuses politiques thématiques ou sectorielles. Par ailleurs, une stratégie européenne pour les sols est en cours d'élaboration.

Le lancement de l'objectif 4 pour 1000 et le développement du marché du carbone (paiement pour services environnementaux, compensations) ont suscité de nombreux travaux sur lesquels le groupe de travail assure une veille : la mesure du carbone du sol, l'impact des mesures agro-écologiques sur cette teneur, ainsi que sur la biodiversité. Par exemple, il a pris connaissance d'une méthode d'évaluation des flux de carbone mise au point par le projet SOCCROP (INRAE, CESBIO-Centre d'études spatiales de la BIOSphère et CES), combinant les données satellitaires de couverture végétale des sols (grandes cultures) et les modélisations issues des stations expérimentales.

La réduction des intrants, fertilisants et produits phytosanitaires, est un autre enjeu majeur. Le groupe a porté son attention sur les plantes de services, avec une intervention de la Cellule Recherche-Innovation-Transfert (Acta, INRAE et APCA) et il a approfondi les opportunités des méthodes de biofumigation. En

outre, le groupe a organisé une réunion de section sur les alternatives aux engrais de synthèse (matières fertilisantes d'origine résiduaire, fixation par les légumineuses, agriculture régénérative) avec présentation d'un travail du CNRS analysant deux scénarios du cycle de l'azote à horizon 2050.

> Forêt-bois

L'année 2022 est placée sous le signe des Assises de la forêt et du bois, dont le processus s'est clôturé le 16 mars. De nombreuses annonces gouvernementales ont été faites à cette occasion et se sont concrétisées tout au long de l'année. Le CGAAER et le groupe forêt-bois ont été associés au déploiement et au suivi de ces mesures.

Dans la continuité des travaux des Assises, une feuille de route a été définie dans le cadre de la planification écologique lancée par la Première ministre fin 2022, affirmant les contributions de la forêt et du bois à cette ambition de « France Nation verte ». La mission lancée en 2022 sur les paiements pour services environnementaux forestiers viendra compléter les travaux récents d'expertise et de conseil du CGAAER et du groupe forêt-bois pour éclairer l'action publique : financement de l'adaptation et du renouvellement, regroupement et gestion des forêts privées, contractualisation au sein de la filière... La plupart de ces travaux sont conduits en étroite collaboration avec l'IGEDD, compte tenu des enjeux forêt-bois multiples : biodiversité, énergie, construction, risques naturels, aménagement du territoire, etc.

Les terribles incendies de l'été ont mis en exergue la fragilité du patrimoine forestier français. Des experts du CGAAER ont été mobilisés sur les incendies de forêt (cf. partie Faits marquants) sur lequel le président de la République s'est exprimé, en fixant un objectif de planter un milliard d'arbres et de renouveler 10% de la forêt française d'ici dix ans.

Le changement climatique n'épargne pas les forêts. On constate une baisse de la production biologique, une mortalité annuelle en hausse et une diminution du puits de carbone forestier. Le groupe forêt-bois a

poursuivi sa veille active sur les enjeux d'adaptation et d'atténuation qui concernent autant la gestion forestière que les valorisations et les usages du bois alors que la demande en biomasse s'accroît avec l'enjeu de reconquête de souveraineté nationale et de transition vers une économie et une société décarbonées.

Les missions de conseil dans le domaine de la forêt et du bois sont nombreuses et diversifiées. Outre celles précédemment citées, deux rapports remis en 2022 en sont l'illustration.

Une mission d'expertise et de conseil sur la forêt usagère de la Teste de Buch (Gironde)

Conjointe avec le CGEDD, cette mission a eu pour objet d'objectiver le cadre juridique opposable aux propriétaires et aux bénéficiaires de droits d'usage de cette «forêt usagère» dont les titres remontent au XV^e siècle.

La mission a formulé plusieurs recommandations pour que cette forêt de 3900 ha, d'une grande richesse patrimoniale, puisse être gérée et sortir d'une

situation de blocage qui ne permet plus d'assurer sa protection et son renouvellement. Ces constats, dont celui qui concluait à l'impossibilité de procéder aux travaux de DFCI (défense de la forêt contre les incendies), se sont révélés tristement prémonitoires, puisqu'une grande partie de cette forêt a malheureusement brûlé au cours de l'été.



Objectif : planter un milliard d'arbres

> Bioéconomie

La bioéconomie est l'économie de la photosynthèse et plus largement du vivant. Elle permet d'utiliser une énergie abondante, renouvelable et gratuite : l'énergie solaire. Elle se base sur la production et la mobilisation de biomasse pour une valorisation optimale. La bioéconomie est une économie circulaire par nature.

La bioéconomie englobe l'ensemble des activités de production et de transformation de la biomasse qu'elles soient forestière, agricole ou aquacole à des fins de production alimentaire, d'alimentation animale, de matériaux non-alimentaires biosourcés ou d'énergie et de molécules d'intérêt.

Le groupe de travail bioéconomie est rattaché aux sections 2 « Économie agricole et agroalimentaire » et 4 « Forêts, ressources naturelles et territoires ». Il est composé de membres du CGAAER, des directions centrales du MASA (DGPE, DGER), du centre d'étude et de prospectives et de FranceAgriMer.

Quelques thèmes spécifiques suivis par le groupe de travail bioéconomie :

- La souveraineté alimentaire sous l'angle de la sécurisation de l'approvisionnement en intrants (fertilisants, biocontrôle...) et l'optimisation de l'économie circulaire : intrants, autonomie de l'exploitation et des territoires.
- Les aspects énergétiques (méthanisation agricole, biocarburants...) et la complémentarité alimentaire et non alimentaire.
- Les analyses de cycle de vie (ACV) dans les secteurs agricoles, agroalimentaires et forestiers.
- La production de biens et services bas carbone par l'agriculture et la forêt (réduction des émissions et séquestration).
- La durabilité de la croissance de la production de biomasse agricole et forestière.
- Des aspects transversaux : la formation (la bioéconomie dans les formations du vivant), la recherche-développement-innovation (valeur ajoutée par les outils industriels de transformation), l'information de la société sur la bioéconomie.

Le CGAAER est également présent dans les groupes de travail de FranceAgriMer relatifs à la bioéconomie (« Biocarburants » et « Valorisation des co-produits animaux ») et dans la commission thématique Interfilère bioéconomie.

En 2022, le CGAAER a publié deux rapports sur la bioéconomie.

Les biotechnologies marines

Les biotechnologies marines font aujourd'hui partie de notre quotidien et comportent des applications dans un grand nombre de domaines : l'alimentation humaine et animale, la santé, les cosmétiques, l'agronomie, le bio-contrôle et peut être demain l'énergie. Un écosystème mobilisé sur ces sujets émerge mais sa structuration reste insuffisante.

Des orientations sont proposées afin de contribuer au développement d'une filière identifiée, structurée et reconnue, étape clé pour lui donner de la visibilité et une capacité d'action et de représentation transversale ; sur demande des acteurs, l'État pourrait intervenir pour aider à cette nécessaire structuration.

Un autre enjeu majeur pour la filière réside dans la création d'un outil dédié de démonstrateur préindustriel sur le modèle du Toulouse White Biotech pour les biotechnologies blanches.

D'autres recommandations sont formulées visant à répondre à des besoins identifiés pour améliorer la situation des entreprises par exemple en termes de formation des cadres ou encore de sécurisation et la durabilité des approvisionnements en ressource locale de macro-algues.

Enfin, la situation spécifique des territoires ultramarins fait l'objet de développements propres au regard de leur potentiel et de leurs particularités géographiques.

Le parangonnage sur la mise en œuvre de la stratégie européenne relative à la bioéconomie

La stratégie européenne de la bioéconomie a été révisée en 2018.

Elle définit de nouvelles priorités relatives aux questions de recherche, d'innovation et de développement économique des filières, dans une approche durable et circulaire.

Elle propose aussi d'exploiter les synergies avec les autres politiques communautaires, en particulier la PAC et les fonds structurels.

Dans ce contexte la France, qui a dressé le bilan de sa stratégie, développée entre 2018 et 2020, est en phase de redéfinition de son plan d'actions avec l'ensemble des parties prenantes. L'expérience et les succès d'autres États membres organisés pour mener, en interministériel et avec le concours des Régions, des actions efficaces en faveur du développement durable de la bioéconomie sont éclairants.

> Territoires

Le groupe Territoires qui réunit des membres de toutes les sections a pris le parti d'aborder les sujets agricoles, alimentaires et forestiers de façon transversale, en considérant notamment les dimensions d'aménagement, de gestion et de vie au niveau des territoires.

C'est pourquoi, dès que le ministre de l'Agriculture a envisagé le « Pacte du renouvellement de génération » autour de trois axes (orientation et formation, installation et transmission, transition et adaptation face au changement climatique), le groupe Territoires a proposé sa contribution. Il organise son travail selon les défis suivants :

- **Défi pour l'accès au foncier**, en lien avec l'adéquation des projets entre les cédants et les repreneurs et les financements pour son portage.
- **Défi pour le recrutement de salariés**, la taille moyenne des exploitations progresse et avec elle, les besoins en main d'œuvre salariée s'accroissent.
- **Défi pour la compétitivité**, les revenus progressent difficilement et les écarts entre exploitations se creusent, dans un contexte concurrentiel marqué par la recherche constante de gains de compétitivité et d'agrandissement.
- **Défi agroécologique** dont l'ampleur des adaptations doit engager la transition écologique et climatique de nos modèles de production pour trouver des solutions techniques et innovantes utilisant l'équilibre des écosystèmes.
- **Défi de souveraineté alimentaire et énergétique**, pouvant passer par une segmentation, une diversification et une territorialisation des productions agricoles.
- **Défi informatif et sociétal avec des consommateurs** toujours plus curieux sur la transparence à tous les stades de la production.
- **Défi quantitatif et qualitatif sur les sols agricoles** : ils constituent une ressource finie, non renouvelable à l'échelle de temps humaine, qui doit conduire à une consommation sobre et durable.

Ces sujets sont repris lors de missions portées par les différentes sections du CGAAER, le groupe apportant sa contribution dans la réalisation du programme de travail annuel.

Le groupe maintient également une veille sur les politiques mises en œuvre par l'Agence nationale de la cohésion des territoires et sur les travaux réalisés par l'Observatoire des territoires. En effet, l'agenda rural et les politiques territorialisées croisent les préoccupations du ministère et le CGAAER peut ainsi être source de propositions.

Des missions d'audit Risques naturels et technologiques

Occitanie

Une mission d'audit sur la mise en œuvre de la politique de prévention des risques naturels et technologiques a été réalisée en 2022 dans la région Occitanie.

Le CGAAER est associé, avec le CGE (Conseil général de l'économie), aux missions d'audit réalisées par l'IGEDD sur la façon dont les services territoriaux exercent leurs responsabilités en matière de prévention des risques naturels et technologiques. Au regard de la taille importante des régions et de la diversité des risques auxquels elles sont exposées, les ministères commanditaires cadrent chaque audit en ciblant des champs d'investigation prioritaires.

La démarche, suivant un guide méthodologique, s'appuie sur une « matrice des risques » qui identifie les principales vulnérabilités susceptibles de contrarier l'atteinte des objectifs de la politique publique. Les auditeurs procèdent par entretiens et analyse documentaire. Dans une approche contradictoire, ils évaluent les mesures de contrôle interne mises en œuvre par les services pour prévenir les risques identifiés, formulent des recommandations et expriment une opinion d'audit.



Le sol : socle de la transition agroécologique



GIEE (Groupements d'intérêt économique et environnemental), réseau des fermes économes en eau - Réunion de terrain dans un champ entre agriculteurs, conseiller agricole et interprofession (Unilet)

SECTION 5

FORMATION, RECHERCHE ET MÉTIERS

La cinquième section « formation, recherche et métiers » est compétente pour les questions relatives à l'enseignement technique et à la formation professionnelle agricoles, à la recherche et à l'enseignement supérieur, à l'innovation et au développement, à l'emploi et à la protection sociale, en lien avec l'évolution des métiers et du système éducatif. Son activité est organisée autour de cinq axes :

- l'enseignement technique agricole ;
- l'enseignement supérieur et la recherche agronomiques et vétérinaires ;
- l'innovation et le développement agricole ;
- les questions sociales et l'emploi ;
- la contribution aux évaluations des personnes et aux concours.

Axe 1 - L'enseignement technique agricole

Plusieurs missions ont été conduites en 2022 et les rapports publiés cette année. Elles sont présentées ci-après :

- le rôle et la place des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA) dans la mise en œuvre des politiques publiques du ministère de l'Agriculture et de Souveraineté alimentaire ;
- l'attractivité des fonctions de direction d'un EPLEFPA ;

- la place des ingénieurs dans l'enseignement technique agricole ;

- les conditions d'emploi des agents contractuels dans les Centres de formation d'apprentis (CFA) et ceux de formation professionnelle pour adultes (CFPPA) des EPLEFPA.

D'autres travaux ont été menés, s'agissant notamment de la spécialisation disciplinaire des enseignants.

Axe 2 - L'enseignement supérieur et la recherche agronomiques et vétérinaires

Un rapport de la section a porté sur la situation d'une antenne particulière de l'Institut Agro Montpellier, le domaine du Merle ; un résumé en est présenté ci-après.

La section a assuré un appui auprès de la Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) pour la réforme des concours d'entrée aux écoles d'ingénieurs ou vétérinaires pour les titulaires d'un brevet de technicien supérieur agricole (BTSA) ou d'un diplôme universitaire de technologie (BUT) ainsi que la réforme de la classe préparatoire « ex-ATS-bio » (Adaptation technicien supérieur).

Elle a été sollicitée pour expertiser de façon indépendante des projets susceptibles d'intégrer le programme d'échange académique franco-brésilien Brafagri.

Par ailleurs, la section a continué d'assurer ses missions de présidence des jurys de l'enseignement supérieur agricole : diplômés de techniciens supérieurs de l'enseignement agricole (BTSA) et diplômés d'ingénieurs des cinq écoles privées d'enseignement supérieur agricole sous contrat MASA.

Axe 3 - L'innovation et le développement agricole

Une mission d'évaluation de l'apport des trois programmes d'investissement d'avenir (PIA) aux politiques publiques du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA) a été conduite, dont les conclusions sont décrites ci-après.

La section a poursuivi les expertises de projets soumis aux régions en réponse aux appels à projets au titre du Partenariat européen pour l'innovation (PEI-Agri) financé par le fonds européen pour l'agriculture et le développement rural (FEADER). En 2022, ces expertises ont été demandées par les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Normandie, Hauts-de-France et Nouvelle-Aquitaine.

Plusieurs membres du CGAAER ont intégré des jurys d'examen des dossiers présentés en réponse à des appels à projet du Programme national pour le développement agricole et rural (PNDAR). La section a également assuré un appui à la Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER), dans la démarche de qualification des instituts techniques agricoles et agro-industriels et de leurs têtes de réseaux.

Axe 4 - Les questions sociales et l'emploi

Les activités du CGAAER ont été nombreuses en 2022 dans ces domaines. En particulier, une mission a évalué le fonctionnement des structures chargées de la préparation des installations en agriculture, dont les conclusions sont présentées ci-après.

Dans le cadre d'une démarche associant les inspections d'autres ministères et pilotée par l'Inspection des services judiciaires, elle a contribué à la formulation de recommandations sur les modalités de détermination des organisations syndicales représentatives pour désigner les assesseurs des pôles sociaux des tribunaux judiciaires.

Axe 5 - La contribution aux évaluations des personnes, aux examens et aux concours

Les membres du CGAAER assurent la présidence des jurys de recrutement des inspecteurs et enseignants de l'enseignement agricole. Ils président et participent également aux jurys de recrutement des IPEF (ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts), des ISPV (inspecteurs de santé publique vétérinaire), des IAE (ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement), des TSMA (techniciens supérieurs du ministère de l'agriculture) ainsi que des ingénieurs et techniciens de la filière formation-recherche (TFR).

Par ailleurs, les membres du CGAAER contribuent aux travaux de la Commission d'orientation et de suivi de l'expertise (COSE) du MASA et en président les collèges de domaine.

Enfin, le groupe de travail « Formation complémentaire par la recherche » (FCPR) du CGAAER a en charge l'information des ISPV et des IAE candidats à la préparation d'une thèse, leur accompagnement dans l'élaboration d'un projet de candidature, leur sélection et le suivi de leur thèse ; ce travail permanent est présenté ci-après.

Missions marquantes

Le rôle et la place des EPLEFPA dans la mise en œuvre de politiques publiques du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

Pour conduire les politiques publiques dont il a la responsabilité, le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire dispose de réseaux implantés sur l'ensemble du territoire, constitués par ses services déconcentrés (SD), aux niveaux régional et départemental, et par les établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLFPA).

Tous ces services sont sollicités pour faire avancer, en cohérence et en coopération, les transformations agro-écologiques et alimentaires, avec l'évolution correspondante des métiers et des compétences qui y sont nécessaires. Dans cette perspective, les EPLEFPA disposent d'atouts précieux : des sessions d'enseignement et de formation aux formats variés, des surfaces et installations propices à l'expérimentation, la conduite ou la participation à des projets de terrain en lien avec les réseaux d'acteurs du territoire et du secteur recherche-développement.

Mais les réseaux des EPLEFPA et des SD se sont globalement éloignés au fil des ans. Leur fonctionnement s'est concentré autour de chaînes de commandement des différentes directions générales d'administration centrale, pleinement justifiées au regard des enjeux pour chaque direction, mais ne laissant guère de place aux relations interservices.

Toutefois, le souci de remédier à ce cloisonnement pour mieux relever les nouveaux défis des mondes agricoles, agroalimentaires et forestiers est partagé et souligné. Les réflexions de la mission ont rencontré un fort écho dans les services et l'ont conduite à formuler diverses recommandations adressées :

- aux administrations centrales, afin d'enclencher le nécessaire déclouisonnement ;



Élève de 1^{re}, bac pro production horticole
Lycée agricole Le Fresnes (Angers)

- aux Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) dans le cadre de leurs fonctions d'animation ou de pilotage des Directions départementales interministérielles et des EPLEFPA ;
- et bien sûr, au plus près du terrain, pour faciliter les actions locales collectives.

Les avancées récentes de rapprochement des systèmes de gestion et d'accompagnement des cadres supérieurs en Services déconcentrés et EPLEFPA pourraient également favoriser les mobilités entre l'enseignement technique agricole et l'administration territoriale de l'État. La mission a constaté que les coopérations existantes comportent aussi des possibilités d'amélioration supplémentaires, pour et par la formation continue des directeurs de centre, des enseignants et des formateurs de l'enseignement technique agricole.

Les facteurs déterminants sont surtout la volonté partagée, la mise en priorité et l'installation de jalons permettant d'assurer la pérennité d'une action collective, une fois qu'elle a pu être engagée.

La consolidation et le développement de l'attractivité des fonctions de direction de l'enseignement agricole public (directeurs et directeurs adjoints)

Le CGAAER a mené une mission sur le développement de l'attractivité des fonctions des personnels de direction de l'enseignement agricole public. Cette étude s'inscrit dans un contexte d'aggravation des difficultés de recrutement de ces personnels, avec une baisse du nombre de candidats fonctionnaires, le développement du recours à des agents contractuels et une hausse du nombre de départs prématurés d'agents insuffisamment préparés à ces fonctions.

L'analyse du nouveau statut d'emploi des emplois de direction d'EPLEFPA (modifié en 2019) a mis en évidence certaines difficultés dans sa mise en œuvre :

- le périmètre du statut d'emploi est trop limité : plus de 200 emplois de direction restent hors statut, créant des inégalités de traitement ;
- la condition d'ancienneté exigée pour accéder au statut d'emploi a été augmentée, ce qui a pour effet d'écartier des candidats potentiels jeunes ou de recruter des candidats qui doivent être nommés « faisant fonction » ;
- la durée maximale de détachement sur un même emploi a été réduite, sans amélioration des possibilités de mobilités vers d'autres services ;
- le manque de débouchés en fin de détachement constitue un frein important à l'attractivité des fonctions.

Les améliorations proposées par la mission portent donc sur les points suivants :

- renforcer la préparation aux métiers de direction et l'appui aux personnels en poste ;
- instaurer une procédure obligatoire de conseil préalable des candidats via la commission d'orientation et de positionnement ;
- inclure tous les postes de direction dans le statut d'emploi ;
- revaloriser la rémunération des personnels titulaires et contractuels ;
- améliorer la gestion des carrières et des débouchés offerts en fin de détachement, y compris hors du champ de l'enseignement agricole.

La place des ingénieurs dans l'enseignement technique agricole

La présence des ingénieurs dans les établissements est historiquement un marqueur fort de l'enseignement technique agricole. Leur polyvalence, leur approche systémique et leur aptitude à travailler dans les territoires y sont appréciées et valorisées.

Mais le nombre de ces ingénieurs dans les établissements d'enseignement agricole (Établissement public d'enseignement et de formation professionnelle agricoles - EPLEFPA) a régulièrement diminué au cours des dernières décennies :

- depuis la fin des affectations des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts (IPEF, précédemment au titre des ingénieurs d'agronomie et des ingénieurs du génie rural, des eaux et des forêts) dans l'enseignement technique ;
- les ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement (IAE) constituent la majeure partie des effectifs. Mais depuis 2014, il n'y a plus d'affectation sur un premier poste d'enseignant et seuls quelques postes de chef d'exploitation sont proposés.

Pour les ingénieurs, les emplois en EPLEFPA, y compris les postes d'encadrement, souffrent d'un manque d'attractivité par rapport aux autres services du ministère : moindre rémunération, astreintes fréquentes, mobilité difficile. En conséquence, les flux entrants dans l'enseignement technique agricole sont devenus très faibles et les sorties, quoique difficiles, sont en revanche fréquentes.

Sur la base de ces constats, la mission propose de mettre en place une stratégie volontariste consistant à augmenter le nombre des ingénieurs en EPLEFPA. Cette stratégie, qui s'appuierait sur un suivi statistique rénové des flux d'ingénieurs dans les EPLEFPA, pourrait s'articuler autour de trois axes :

- La diversification des profils de postes proposés à des ingénieurs en sortie d'école : maintien de l'expérimentation consistant à proposer des postes de directeur d'exploitation agricole à de jeunes IPEF, ouverture de postes de directeurs de centre de formation professionnelle et de promotion agricole pour de jeunes diplômés, maintien des postes de chargés de projet, expérimentation de postes de mi-temps d'enseignement et mi-temps de projet pour des jeunes qui trouveraient à y exprimer leurs compétences d'ingénieurs.
- L'accompagnement systématique des jeunes ingénieurs dans les premières années de prise de fonction et la généralisation de la pratique de l'entretien professionnel annuel.
- Un décloisonnement entre l'enseignement agricole et les autres services du ministère, en communiquant sur les opportunités offertes en EPLEFPA - notamment dans les fonctions d'encadrement - et en offrant de meilleures propositions indemnitaires pour les directeurs de ces établissements.

Le fonctionnement du domaine du Merle (Institut Agro)

Le domaine du Merle, aujourd'hui propriété de l'Institut Agro, est le fruit d'un legs fait en 1948 par la famille Abram-Dreyfus à l'école d'agriculture de Montpellier. Ce site exceptionnel, situé au cœur de la Crau dans les Bouches du Rhône, est le siège d'une exploitation agricole à dimension expérimentale et d'un centre de formation de bergers, et il constitue un terrain de travail pour les étudiants et les enseignants chercheurs de l'établissement. Pour une part importante, ces activités résultent des charges associées au legs. L'acte de donation institue un Conseil de la fondation chargé de veiller à la compatibilité de la conduite du domaine par le propriétaire avec les intentions du donateur.

Le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire ayant été saisi par le Conseil de la fondation de difficultés rencontrées dans la gestion du site et de divergences de vues avec la direction de l'école, il a confié une mission de conseil au CGAAER. L'objectif de la mission était de permettre à l'Institut Agro de retrouver une relation plus efficace et apaisée avec le Conseil de la fondation.

Les recommandations de la mission concernent la gouvernance du domaine : amélioration des outils de suivi à disposition de l'École et du Conseil de la fondation, notamment dans les domaines comptable et financier. La mission fait des propositions sur la composition du Conseil de la Fondation, qui a subi des évolutions nombreuses et contradictoires au cours des décennies, et pour laquelle il faut retrouver un équilibre entre les grandes familles d'acteurs. La mission fait également des recommandations en lien avec le projet de l'école pour le site. Certaines opérations d'investissement emblématiques doivent être menées à leur terme. La formation des bergers doit mieux s'adosser aux réseaux de l'enseignement technique.

Enfin, la présence sur le domaine d'institutions partenaires actives doit permettre de construire un projet multi-partenarial, associant les collectivités territoriales, et permettant de donner un nouvel essor aux éléments patrimoniaux du site.

La contribution du programme d'investissement d'avenir (PIA) aux politiques publiques portées par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

Le programme d'investissement d'avenir (PIA), initié en 2010, s'est déployé en trois phases pour développer l'innovation dans des secteurs d'excellence, dont ceux relevant de la sphère de compétences du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA). Il procède de deux logiques à connecter : la première suppose que l'excellence de la recherche crée des opportunités d'innovation (logique « science-push ») et la deuxième que l'innovation doit répondre à des besoins pour atteindre le marché (démarche « demand-pull »).

Pour évaluer les apports de ces trois premières phases du PIA aux politiques publiques agricoles et alimentaires, la mission a cartographié les actions et projets lauréats traitant de thématiques intéressant le MASA et/ou impliquant des organismes de recherche (OR) et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche (EESR) liés au ministère. Il apparaît que ces OR/EESR se sont plus investis dans les actions « science-push » opérées par l'ANR (Agence nationale de la recherche) et moins dans des actions « demand-pull » opérées par l'Ademe, Bpifrance, la Banque des Territoires et FranceAgriMer.

Une première évaluation de l'impact de ces actions (au travers des projets lauréats) sur les politiques du MASA montre la difficulté à atteindre les effets espérés. La transformation des résultats obtenus en impacts concrets (création de valeurs et d'emplois) est un enjeu à prendre en compte pour la suite.

Pour favoriser la convergence entre avancées scientifiques et besoins en innovations, la mission préconise que l'évaluation et la valorisation de tels programmes évolue dans les directions suivantes :

- renforcer les coordinations intra et inter-ministérielles sur la recherche, l'économie et la réglementation pour accompagner les trajectoires d'innovation. Les stratégies d'innovation portées par plusieurs ministères (notamment dans les domaines de la santé, de l'eau, du numérique, de la biodiversité, du changement climatique) doivent être pilotées dans le cadre de démarches interministérielles ;
- évaluer les impacts des projets trois à cinq ans après la fin des programmes pour en déterminer l'efficacité, y compris sur le positionnement international de la propriété intellectuelle issue des travaux dans les secteurs stratégiques du MASA ;
- valoriser les résultats, en les portant à connaissance de potentiels utilisateurs, en favorisant leur montée en niveau de maturité technologique (TRL - *Technology Readiness Level*) et en accompagnant les expérimentations nécessaires au changement d'échelle.

Les conditions d'emploi des agents contractuels sur budget dans les centres de formation d'apprentis et ceux de formation professionnelle et de promotion agricole

Les établissements d'enseignement technique agricole (établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles - EPLEFPA) comportent des centres de formation d'apprentis (CFA) et des centres de formation professionnelle et de promotion agricole (CFPPA). Les emplois de ces CFA et CFPPA sont pourvus par des agents contractuels sur budget (ACB), dans le cadre de recrutements décidés et financés par les EPLEFPA, mis à part le poste de direction occupé par un agent de l'État. Les ACB sont donc recrutés sur la base de contrats et de conditions d'emploi (dont les rémunérations et leur évolution) définies localement. Ces conditions sont délibérées par le conseil d'administration de l'établissement dans le cadre d'une stratégie qui tient compte tant de l'activité du centre que de sa situation économique.

L'objet de la mission était de conseiller la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) sur la mise en place d'un observatoire, pérenne, relatif aux conditions d'emploi des ACB dans les CFA et CFPPA, en lien avec les performances des centres en termes d'activité et de résultats économiques. L'objectif était de permettre une analyse croisée de ces données et de préciser les éléments qui contribuent positivement ou négativement au fonctionnement des centres.

À partir, notamment, des travaux d'ores et déjà disponibles, la mission a élaboré une batterie d'indicateurs, tant quantitatifs que qualitatifs, permettant de caractériser les situations des centres. Ces indicateurs ont été intégrés dans un outil informatique, destiné à permettre de réaliser une enquête annuelle auprès de chaque CFA et CFPPA.

Une fois les données requises renseignées, chaque centre pourrait alors immédiatement disposer d'éléments d'éclairage présentés sous forme d'un tableau de bord et portant sur trois domaines : le recrutement et l'emploi des ACB, l'activité et la situation économique du centre, ses capacités de résilience et de développement.

Une compilation des réponses de chacun des centres et une analyse statistique est préconisée au niveau national. La DGER aurait ainsi à sa disposition, outre la connaissance de la situation de chaque centre, une vision d'ensemble de l'état du système. Les enseignements qui en seraient tirés pourraient être utiles au niveau central comme régional. Ils permettraient également aux centres de conduire des comparaisons afin de se situer par rapport à un ensemble homogène de centres similaires, et de présenter des éléments pertinents devant les instances concernées de l'établissement.

L'évaluation du fonctionnement des structures chargées de la préparation à l'installation en agriculture

L'agriculture fait face à une baisse du nombre d'exploitations qui va s'accroître, comme l'indiquent les projections de départs en retraite non intégralement compensés par des installations. L'accompagnement de candidats aux profils et projets variés, souvent non issus du milieu agricole, est désormais un enjeu majeur pour renouveler les générations. Le dispositif de préparation à l'installation doit s'y adapter.

La mission a établi un état des lieux qui montre que les réponses apportées sont globalement satisfaisantes mais a aussi identifié des faiblesses récurrentes. Ainsi la part de candidats ne réalisant pas le parcours complet est très importante (refus du modèle, complexité, candidats non éligibles ou renonçant aux aides) et certains besoins ne sont pas satisfaits, notamment l'accueil en phase d'émergence. La question du financement des formations est souvent source de préoccupations. Enfin la contribution effective de la diversité des professionnels porteurs de visions différentes de l'agriculture, est encore très variable selon les territoires.

La mission invite à faire de la personnalisation des parcours une priorité, que ce soit en matière de richesse du contenu, de modalités de formation et de diversité des intervenants. Un effort doit être porté sur l'ingénierie financière en développant les compétences des acteurs pour mobiliser les sources de financement.

L'association systématique des Points d'accueil installation (PAI) et des Centres d'élaboration des plans de professionnalisation personnalisés (CEPPP) dans des guichets uniques permettrait de mieux accompagner les candidats tout au long du parcours. En termes de gouvernance, les Comités régionaux de l'installation transmission (CRIT) devraient être renforcés afin de mieux assurer le pilotage et la régulation du dispositif.

Enfin, dans un cadre assurant une participation équilibrée des différents partenaires, les chambres d'agriculture ont légitimité à assurer un rôle de coordination déterminant.

L'appui à la gestion des ressources humaines du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

> Les activités de la commission Formation complémentaire par la recherche (FCPR) pour les Inspecteurs de santé publique vétérinaire (ISPV) et les Ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement (IAE)

La commission FCPR est une commission pérenne constituée de sept membres du CGAAER et qui conduit annuellement ses trois activités pour les candidats inspecteurs de santé publique vétérinaire (ISPV) et ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement (IAE) à un doctorat, et qui deviennent ensuite, pour certains, agents-doctorants FCPR. Pour les ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts (IPEF), c'est un processus différent qui est mis en œuvre, conjointement avec le ministère de la Transition écologique. Ces activités sont les suivantes :

- une sélection annuelle des candidats et leur accompagnement en amont dans leur phase de réflexion vers ce parcours (une douzaine de candidats par an) ;
- l'audition des doctorants de 2^e année, en cours de thèse ;
- et le suivi individuel des doctorants au cours de leurs trois années.

En 2022, elle a tenu cinq réunions internes pour échanger sur le suivi des doctorants en cours de thèse (actuellement 19). Elle a également organisé deux séminaires d'une journée pour :

- auditionner et sélectionner les huit candidats FCPR 2022 qui avaient déposé un dossier en janvier 2022 puis finalisé ce dossier en avril 2022. À la suite de ce processus, cinq IAE et deux ISPV ont commencé un parcours de doctorat FCPR en octobre 2022, pour trois ans ;
- rencontrer et auditionner les six doctorants en cours de thèse (en 2^e année), avec leurs directeurs de thèse, les référents FCPR des directions d'administration centrale du ministère et le réseau d'appui aux personnes et aux structures. Il s'agissait de faire le point sur leurs travaux de thèse et échanger sur leurs perspectives de parcours professionnel à venir.

La commission accompagne les doctorants FCPR tout au long de leur démarche, notamment pour associer les directions d'administration centrale aux travaux de thèse, et en reprenant (post Covid) le développement de partenariats à l'international.



Élèves et bâtiments du Lycée Jules Rieffel, lycée d'enseignement général, technologique et professionnel agricole de Saint-Herblain (Loire-Atlantique)



Bâtiment administratif du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire où se trouvent les bureaux du CGAAER

SECTION 6 GESTION PUBLIQUE ET RÉFORME DE L'ÉTAT

La section « gestion publique et réforme de l'État » est compétente en matière de gouvernance publique, d'organisation administrative, de modernisation, d'optimisation des ressources et performances, ainsi que de simplification.

Lui est rattaché le domaine de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail du ministère, le président du CHSCT ministériel étant membre, en 2022, de la section.

Sont également associés à ses réflexions le Haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la langue française, la Haute fonctionnaire chargée de l'égalité des droits femmes-hommes et de la diversité au ministère, la Haute fonctionnaire en charge du handicap et de l'inclusion.

L'activité de ces hauts fonctionnaires en 2022 et de CORENA est présentée ci-après. Elle apporte son appui au comité de rénovation des normes en agriculture (CORENA).

Les travaux transversaux d'analyse et de capitalisation menés par la section 6 constituent un appui aux membres du CGAAER pour la réalisation des missions qui leur sont confiées.

La Haute fonctionnaire en charge de l'égalité des droits (HFED)



L'égalité entre les femmes et les hommes a été reconduite en Grande cause du quinquennat 2022-2027, après l'avoir été durant le quinquennat précédent 2017-2022.

Le ministère est engagé depuis 2013 dans une politique de promotion de l'égalité professionnelle et de la diversité, de lutte contre les discriminations et les violences sexuelles et sexistes avec la mise en

place d'actions qui concernent autant les personnels du ministère que ses usagers, apprenants et professionnels du monde agricole.

En 2020, il a obtenu une double labellisation, pour quatre ans, sur le périmètre des services d'administration centrale, des DRAAF et DAAF.

La HFED (membre du CGAAER) est responsable de la définition et de la mise en œuvre de la politique en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le cadre des orientations générales du gouvernement en la matière (**décision du ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire du 10 novembre 2022 accompagnée d'une lettre de mission**). Dans ce cadre, elle impulse, anime et coordonne la politique du gouvernement en proposant une feuille de route spécifique pour le ministère.

La feuille de route ministérielle 2021-2023 intègre le plan d'action égalité professionnelle, arrêté avec les organisations syndicales en décembre 2020, ainsi que le plan handicap ministériel. Elle comprend cinq axes stratégiques et se décline en 35 mesures opérationnels :

- **Axe 1** : une culture commune de l'égalité et de la diversité,
- **Axe 2** : atteindre les objectifs en matière d'égalité professionnelle,
- **Axe 3** : parité sociale et économique,
- **Axe 4** : lutter contre les violences sexuelles et sexistes,
- **Axe 5** : lutter contre les discriminations et promouvoir la diversité professionnelle.

Le ministère a pris plusieurs engagements afin de contribuer à faire avancer l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la communauté de travail du ministère mais également, entre les femmes et les hommes des publics auxquels nous nous adressons au travers des politiques publiques conduites.

Le **premier semestre 2022** a été consacré au suivi des indicateurs de la feuille de route ministérielle avec une présentation du bilan à l'occasion du comité technique ministériel qui s'est réuni le 10 mai 2022. La HFED suit la mise en œuvre des différentes actions et les indicateurs de résultats.

Pour l'ensemble des actions, la HFED dispose de l'appui du réseau des référents égalité diversité désignés au sein du Secrétariat général, de chaque direction en administration

centrale, en services déconcentrés et dans les établissements techniques et supérieurs de l'enseignement agricole.

Le second semestre 2022 a été dédié à deux temps forts :

- préparation à l'audit à mi-parcours des labels Égalité-Diversité par l'AFNOR au cours du 1^{er} trimestre 2023,
- lancement d'un Comité interministériel à l'égalité entre les femmes et les hommes (CIEFH) piloté par le ministre chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances (MEFH).

S'agissant de l'évaluation intermédiaire de l'AFNOR, un comité ministériel présidé par la Secrétaire générale, composé des représentants des services impliqués dans la démarche, s'est réuni le **9 novembre 2022** afin de prendre connaissance des résultats des audits à blanc conduits par ACCORDIA entre le 11 juillet et le 28 septembre 2022 ainsi que des préconisations. Le comité ministériel a validé le plan d'action à conduire d'ici l'évaluation intermédiaire. Ce plan se concrétise par la mise en place d'instances de gouvernance avec la participation de la HFED et se décline comme suit :

- un comité de pilotage labels, présidé par le chef de service des ressources humaines, programmé tous les 15 jours, est chargé du suivi de la préparation de l'audit intermédiaire, de l'identification des points d'alerte éventuels et des propositions d'actions correctrices ;
- une équipe projet labels, pilotée par la directrice de projet labels tous les 15 jours, dont la mission est la mise à jour du dossier de candidature ;
- enfin, poursuite de l'animation du réseau des référents égalité et diversité tous les 15 jours, afin de préparer les DAC (Directions d'administration centrale) et DRAAF/DAAF à l'audit.

S'agissant du lancement d'un Comité interministériel à l'égalité entre les femmes et les hommes (CIEFH)

Le 2 septembre 2022, la Première ministre a annoncé le lancement d'un comité interministériel à l'égalité entre les femmes et les hommes. Ce comité, dont le pilotage est confié au MEFH, a pour ambition de décliner la feuille de route de la Grande cause du quinquennat et d'affirmer une nouvelle ambition pour chacun des champs d'action du Gouvernement. Dans ce cadre, il a été demandé à chaque ministère de réfléchir à des mesures permettant d'alimenter les quatre grands axes suivants :

- Lutter contre les violences faites aux femmes ;
- Agir pour l'égalité économique et professionnelle tout au long de la vie ;
- Agir pour la santé des femmes ;
- Transmettre et diffuser la culture de l'égalité.

En cohérence avec la politique menée par le Gouvernement, la HFED a apporté sa contribution et a participé aux réunions interministérielles qui se sont tenues en fin de semestre 2022 en vue de la préparation du plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2023-2027. Le réseau des HFED ministériels a également contribué aux travaux de concertation et a apporté sa contribution en proposant des mesures. Le plan a été présenté par la Première ministre en Conseil des ministres le 8 mars 2023 à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes.

La Haute fonctionnaire en charge du handicap et de l'inclusion (HFHI)

Depuis 2019, la Haute fonctionnaire en charge du handicap et de l'inclusion (HFHI) du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA) est membre du CGAAER.

L'enseignement technique agricole comptait 8 796 élèves ayant des besoins éducatifs particuliers en 2021-2022, soit 5,8% de l'ensemble des effectifs scolarisés et une multiplication par quatre des élèves en situation de handicap en l'espace de dix ans. En lien avec la DGER, la HFHI veille à l'adaptation de la politique handicap du ministère aux besoins des étudiants (suivi particulier, portabilité des aménagements...), et à l'adhésion du personnel enseignant à cette politique, elle est intervenue en septembre 2022 devant l'Inspection de l'enseignement agricole réunie en séminaire à Dijon pour évoquer le rôle et l'investissement des enseignants.

La HFHI participe aux Comités interministériels du handicap (CIH) présidés par la Première ministre, ces comités sont l'occasion de rappeler l'ensemble des mesures prises pour accueillir et soutenir la scolarisation d'un nombre élevé d'étudiants en situation de handicap dans les lycées techniques et les écoles supérieures agricoles.

La HFHI est intervenue en faveur de familles faisant face à des situations difficiles dans le processus d'inscription ou d'aménagement des épreuves. Elle a facilité l'insertion professionnelle de jeunes en situation de handicap ou encore l'inscription à des stages en milieu professionnel.

Pour développer l'accès du public en situation de handicap aux services administratifs ministériels, le MASA s'est doté d'un logiciel d'accessibilité téléphonique pour les personnes sourdes ou malentendantes depuis septembre 2020. Le site principal « agriculture.gouv.fr » est accessible aux personnes handicapées depuis 2017. Parmi les « 250 démarches gouvernementales les plus utilisées », les cinq démarches-cible du ministère sont déjà conformes au « référentiel général d'amélioration de l'accessibilité » ; les neuf démarches à la charge des opérateurs sont en cours d'adaptation. L'accessibilité physique des bâtiments de l'administration centrale progresse : les derniers travaux de mise aux normes concerneront le site Maine (fin 2023) et l'Hôtel de Villeroy (2027). Les bâtiments de plus de la moitié des DRAAF sont accessibles physiquement



aux handicapés, les autres le sont partiellement. Les opérateurs sous tutelle du ministère présentent des situations variées. Ceux installés dans des locaux neufs ou réhabilités ont des locaux accessibles, les autres pallient les difficultés d'accès par des solutions alternatives.

La HFHI participe aux réunions mensuelles du réseau des Hauts fonctionnaires HFHI, présidé par la Secrétaire générale du Comité interministériel du handicap. Dans cette instance un projet de circulaire commune sur la portabilité des aménagements handicap dans l'enseignement supérieur a été élaboré, la décision a été prise d'organiser des conférences Handicap au Salon de l'Agriculture, le 4 mars 2022 ou des visites (lycée équestre de Touscayrat, Tarn, accueillant des étudiants handicapés psychiques...) ayant débouché sur la création d'un Groupe interministériel de médiation animale.

Comme les années précédentes, le ministère a participé au Duoday en novembre 2022. Avec cette initiative le temps d'une journée, une personne valide forme un binôme avec une personne atteinte de handicap : le ministre et son cabinet ont reçu une personne en situation de handicap ; un étudiant handicapé a pu dialoguer avec la Secrétaire générale ; deux étudiants ont suivi la HFHI dans ses réunions au ministère et au CIH.

L'association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées (LADAPT) a fait de la ruralité l'un des thèmes de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH) du 14 au 18 novembre 2022. Le ministre a apporté son parrainage aux travaux, le ministère a organisé la conclusion des conférences dans ses locaux.

À la suite de la SEEPH, la HFHI a été invitée à des échanges sur le thème du handicap par l'entreprise VIVENDI, partenaire de LADAPT le 19 décembre 2022.

Le Haut fonctionnaire chargé de la terminologie et la langue française

Dans les domaines d'activité du MASA, le besoin de mots nouveaux va croissant et une bonne partie des termes nouveaux dont les administrations publiques, les professionnels et le public sont amenés à faire usage viennent de l'extérieur sans que leur sens soit forcément compris avec précision. Le dispositif d'enrichissement de la langue française, animé par la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF du ministère de la Culture) s'appuie sur un réseau de 19 groupes d'experts supervisés par 11 Hauts fonctionnaires chargés de la terminologie et de la langue française. Ceux-ci sont chargés de l'ensemble des questions liées à l'emploi et à la promotion de la langue française dans leurs administrations respectives.

Le Haut fonctionnaire à la langue française est un membre du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux.

Réunions, activités

Le collège « Agriculture et Pêche » rattaché au MASA, composé d'une vingtaine de membres, représentants de la DGLFLF, de l'Académie française et de divers experts de la sphère professionnelle publique et privée, s'est réuni à quatre reprises en 2022, en visioconférence et en partie en présence.

Le mode de réunion hybride n'a pas donné pleinement satisfaction au regard de la richesse et de la fluidité des débats et des constructions terminologiques. Le Haut fonctionnaire organisera et coordonnera donc désormais plutôt des réunions en visioconférence en raison de la localisation des experts sur toute la France, tout en retenant sans doute la tenue d'une réunion en présence à Paris, au ministère, une fois par an.

Le collège « Agriculture et Pêche » a travaillé sur une 11^e liste qui a été soumise à la Commission d'enrichissement de la langue française (CELF) début 2023 et comporte, entre autres, des termes tels que : aéroponie ; micropousse ; pollotarisme ; agilité canine, etc.

Les liens avec le collège « Environnement et Développement durable » (EDD) se sont poursuivis avec la présence du Haut fonctionnaire à la langue française du ministère de la Transition écologique aux

réunions du collège Agriculture. Le Haut fonctionnaire à la langue française au MASA a, symétriquement, participé aux réunions du collège EDD conduisant à l'étude croisée de plusieurs termes sur la 11^e liste et la 12^e liste en cours avec, notamment, les termes de dédomestication, bio charbon, cortège végétal, toit potager, technosol construit.

Suite à une demande d'avis du collège de la Santé portant sur les termes santé environnementale, mondiale, communautaire, et à la réponse apportée par le collège Agriculture, un groupe ad hoc a été constitué par la DGLFLF, regroupant des membres des collèges Santé, Agriculture et EDD. Ceci a permis une production concertée et riche qui a abouti à la parution d'une liste thématique « Santé et environnement » parue au journal officiel du 24 décembre 2022.

Perspectives de travail

Après échange et accord de la secrétaire générale du MASA, le Haut fonctionnaire a pu préciser sa vision et ses projets d'action, au collège lors de la séance du 8 décembre 2022 ainsi qu'aux différentes directions générales du ministère :

- accompagner les services et directions du MASA dans le recours à la langue et à des termes appropriés en français, tant au plan administratif qu'au plan scientifique et technique ;
- communiquer auprès des directions, services et opérateurs du MASA sur les actions et productions de la Délégation générale à la langue française et sur les offres disponibles ;
- renforcer la remontée des besoins en termes nouveaux par toutes les structures constituant le domaine agriculture et pêche ;
- renforcer l'animation permanente et la production du collège de Terminologie MASA par des travaux préparatoires inter-séances, en désignant un rapporteur pour une présentation du sens de chaque terme travaillé et en s'appuyant le cas échéant sur des intervenants temporaires ad hoc. Ceci passe également par le renforcement de la composition du collège par des nouveaux membres (Académie vétérinaire ; Académie d'agriculture ; INRAE).

Le comité de rénovation des normes en agriculture mobilise autour de la présidence française de l'Union européenne

L'activité du Comité de rénovation des normes en agriculture (CORENA) a tout d'abord visé au premier semestre 2022 l'objectif de contribuer à la réussite de la Présidence française de l'Union européenne (PFUE), marquée par la guerre déclarée par la Russie à l'Ukraine. Les travaux se sont poursuivis sur les questions soulevées par la mise en œuvre des stratégies du Pacte vert européen et par l'élaboration des projets de textes dans le cadre de la transition agro-écologique, alors que le Premier ministre présentait le 1^{er} février le plan d'action en conclusion du Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique.

Le comité plénier du 23 mars 2022 fixait les priorités de la campagne par la déclaration des groupes de travail actifs : questions européennes (harmonisation, mesures miroir), gestion quantitative de l'eau et réutilisation des eaux usées traitées, qualité de l'air, évolution de la réglementation des usages des produits phytosanitaires (projet de règlement sur l'utilisation durable des pesticides), potentialités et limites des nouvelles technologies génomiques. Suite aux travaux du groupe de travail « expérimentation nitrates », l'année 2022 fut également marquée par l'appel à manifestation d'intérêt « Innov'azote » pour des projets d'expérimentations consacrées à la gestion des nitrates par les résultats, parallèle aux appels à manifestation d'intérêt de « démonstrateurs territoriaux » au titre de France 2030 et du 4^e programme d'investissements d'avenir (PIA 4). Pour d'autres sujets importants, comme les sur-inondations, ou encore la méthanisation et le photovoltaïque, les membres du CORENA s'en sont remis aux travaux menés dans d'autres groupes de travail mis en place par les administrations centrales des ministères.

Depuis 2016, le CGAAER est moteur par sa contribution à l'appui apporté au président du CORENA, M. Pierre-Étienne Bisch, Conseiller d'État. Le dialogue, au plus haut niveau, en pas de côté, entre les cinq ministères participants (agriculture, écologie, santé, affaires européennes, travail) et les organisations professionnelles agricoles, associe également Régions de France. Sans préjudice ni interaction avec le dialogue multi-partenarial qu'entretiennent les ministères, et pour cela bien en amont des processus officiels, la présentation en CORENA des projets émergents et l'écoute des interrogations des professionnels permet la prise de conscience précoce de questions relatives à l'impact potentiel des futures normes et des nouvelles démarches administratives envisagées.

L'organisation et les missions des services déconcentrés mettant en œuvre les politiques publiques agricoles



Bâtiment préfectoral, les missions des DDI sont accomplies sous l'égide du préfet

Une mission de conseil relative à l'organisation et aux missions des services déconcentrés de l'État mettant en œuvre les politiques publiques agricoles (DRAAF, DDT, DDPP et DDETS-PP) a fait l'objet d'un rapport remis en 2022.

Cette mission s'inscrit dans le contexte suivant.

Le cadre réglementaire concernant ces services a été fixé il y a douze ans et depuis lors beaucoup de changements sont intervenus : le regroupement des anciennes régions, la réforme de l'administration territoriale de l'État, la mise en place des secrétariats généraux communs départementaux, la création des DDETS-PP, le caractère interministériel des DDI passés sous l'égide des préfets...

Ces changements structurels sont intervenus dans un contexte marqué par une forte diminution des emplois dans les DDI (Direction départementale interministérielle), le BREXIT, les évolutions de la PAC, la mise des SEA (Service d'économie agricole) sous autorité fonctionnelle de l'ASP (Agence de services et de paiement), le nouveau rôle des régions pour la gestion du FEADER.

Les problèmes liés à la gestion des crises sanitaires qui se succèdent et la montée en puissance de la question du bien-être animal interrogent également l'organisation et les missions des services.

Ces évolutions et ce contexte ont conduit le cabinet du ministre à demander au CGAAER d'analyser les missions, leurs évolutions et l'organisation de ces services.

La mission a établi des scénarios d'évolution des missions et de l'organisation des services. Elle a réalisé une revue des activités conduite de manière participative et ascendante qui a fait émerger de nombreuses pistes de travail et des perspectives d'évolution du contenu et de l'organisation des missions des services déconcentrés.

La mission a proposé de stabiliser les organisations mais de revoir en profondeur leur fonctionnement, en articulation avec les établissements publics et l'enseignement agricole.

Elle a recommandé que le ministère décrive et hiérarchise ses priorités de manière univoque, lisible et en donnant une marge de manœuvre aux services déconcentrés pour les décliner.

La mission a préconisé une plus grande territorialisation des politiques publiques portées par le MASA, traduite dans des feuilles de route construites depuis le niveau départemental et régional, étendues aux établissements publics et validées par le préfet de région.

En département, elle a suggéré de développer une approche intégrée de l'alimentation au sein des DD(ETS)PP et de conforter les DDT(M) comme porteur des transformations territoriales et systémiques de l'agriculture.

Pour chaque opérateur (ASP, FAM, Chambres d'agriculture, ONF et CNPF), la mission a proposé deux orientations possibles, l'une conférant aux établissements une plus grande autonomie et l'autre renforçant l'intégration de leurs services territoriaux en régions ou en départements, sous le contrôle des préfets, en tant que délégués territoriaux.

Dans tous les cas, les missionnés recommandent de co-construire les prochaines transformations avec les services eux-mêmes et leurs réseaux organisés. Il s'agit de les rendre bénéficiaires et acteurs de ces transformations, tout autant que les usagers. Cette méthode est gage d'une réussite durable des transformations proposées.

Le rapport a été présenté au comité social d'administration ministériel à sa première réunion, début 2023.

Le transfert d'emplois lié à la gestion des mesures non surfaciques du FEADER

Une mission interministérielle a été réalisée sur la gestion des mesures non surfaciques du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) hors Corse et Mayotte et des mesures de gestion des sites Natura 2000 exclusivement terrestres.

La programmation 2023-2027 du développement rural est organisée selon la gouvernance suivante : aux régions la charge des mesures non surfaciques et à l'État les mesures surfaciques, la gestion des risques et la lutte contre la prédation.

Cette nouvelle organisation conduit à un transfert ou une compensation financière des emplois budgétaires entre l'État et les régions.

Le 21 novembre 2021, le comité État-Régions a arrêté un volume net de transfert de 430 ETP dont 385 en provenance du ministère chargé de l'agriculture, 20 de l'Agence de services et de paiement, 25 de l'écologie. Ce même comité État-régions a retenu le principe d'une mission consacrée à l'évaluation des moyens humains assurant la gestion des mesures non surfaciques du FEADER.

La mission s'est entretenue avec l'ensemble des services de l'État concernés, les Régions qui en ont manifesté le souhait et l'Agence de services et de paiement.

Elle tire de ses travaux la nécessité d'accompagner davantage les Régions, essentiellement en 2023 et 2024, années de transition entre deux programmations du Fonds européen agricole de développement rural, de réorganisation des services, d'acquisition de nouvelles compétences et de mise en place de systèmes d'information ad hoc.

Elle préconise, dans cette perspective, l'octroi aux Régions de 30 ETP supplémentaires de moyens de vacations, la réévaluation des moyens de fonctionnement par agent, le « sac à dos » en métropole et dans les territoires d'outre-mer, ainsi que la poursuite des discussions en cours entre l'État, Régions de France et les Régions, dans le but d'aboutir rapidement à une réévaluation des effectifs à transférer, pour la gestion des sites Natura 2000 exclusivement terrestres. Enfin, elle juge indispensable que soient rapidement engagées les discussions entre l'Agence de services et de paiement, les Régions et le ministère chargé de l'agriculture, afin de lever les incertitudes et les malentendus sur le rôle attendu des Régions en matière de contrôle et les conditions d'exercice de cette nouvelle compétence.



Le CGAAER est également mobilisé par des activités internationales

SECTION 7 INTERNATIONAL, PROSPECTIVE, ÉVALUATION ET SOCIÉTÉ

La section « International, prospective, évaluation et société » est compétente pour les questions relatives à la prospective, aux études et à l'évaluation, aux enjeux climatiques, aux enjeux des sciences et techniques pour la société ainsi que pour les questions internationales.

Les travaux de la section s'articulent autour de quatre types d'actions :

- la production de rapports de missions dans les domaines de compétence de la section ;
- des missions d'expertise et de coopération internationale ;
- des fonctions de pilotage d'action, d'animation de la concertation et de représentation ;
- des actions internes de réflexion collective : groupes de travail (numérique, sécurité alimentaire et coopération internationale).

Missions marquantes

Analyse de l'évaluation des incidences environnementales du volet agricole du budget de l'État et du plan de relance

L'exercice d'analyse de l'annexe budgétaire au PLF 2021 (projet de loi de finances) portant sur l'impact environnemental des dépenses demandé par le ministre au CGAAER finalisée en 2022 fait apparaître, pour la mission Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales, que l'impact environnemental est favorable pour 30% des moyens financiers du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, mais que les dépenses fiscales ont un impact très majoritairement défavorable, représentant 26% du total des dépenses, du fait de l'exonération des carburants fossiles. Cette conclusion et les recommandations qui en sont issues rejoignent celles de l'exercice prospectif sur la décarbonation de l'agriculture également publié en 2022.

L'ensemble des directions générales ont à anticiper les argumentaires à développer pour valider ou infirmer les cotations établies par le groupe interministériel, voire à envisager la réorientation des dépenses défavorables. Le transfert à l'Union européenne alimentant la PAC, qui n'est pas inclus à ce jour dans le calcul de l'impact environnemental du budget Agriculture, fait par ailleurs l'objet de travaux en vue d'être pris en considération dans l'avenir.

Plan national santé environnement (PNSE 4)



Une députée et un membre du CGAAER co-président le groupe de suivi «Une seule santé/One Health» du PNSE4, mis en place en 2021.

Ce groupe est chargé de suivre directement certaines actions du PNSE 4 (formation des professionnels et des décideurs sur la santé globale, utilisation de produits

biocides, impact sanitaire des espèces nuisibles et surveillance de la santé de la faune sauvage). Il assure également la bonne prise en compte du concept *One Health* dans les autres actions du PNSE 4.

Deux sous-groupes ont été constitués en 2022 : l'un consacré à la détermination d'indicateurs et le second chargé d'effectuer une synthèse des recommandations de diverses contributions françaises relatives à *One Health*.

Décarboner 100% de l'énergie utilisée en agriculture à l'horizon 2050 : c'est possible !



Le rapport «décarboner» recommande notamment le remplacement d'engins agricoles à moteur diesel par des tracteurs électriques

La mission de prospective sur la décarbonation de l'agriculture à l'horizon 2050, a permis de proposer une approche très pragmatique d'élimination des usages des énergies fossiles sur les exploitations agricoles.

La stratégie nationale bas carbone (SNBC), adoptée par décret du 21 avril 2020, vise une réduction de 18% des émissions du secteur agricole en 2030 par rapport à 2015 et de 46% à l'horizon 2050, hors sols agricoles dont les émissions et absorptions sont comptabilisées dans le secteur des terres (UTCATF). Concrètement, cela signifie que le secteur agricole doit réduire de 40,5MtCO₂eq ses émissions directes de GES au cours des 30 prochaines années. La décarbonation complète, sur 30 ans, des consommations directes d'énergie du secteur agricole correspond à l'effacement des 11 MtCO₂eq de CO₂ émis par le secteur en 2017 ; soit plus de 25% de l'effort demandé en réduction de ses émissions de GES à l'horizon 2050.

Ayant évalué l'économie possible à 15% des consommations actuelles, sur la base de travaux conduits avec les énergéticiens, la profession agricole et l'ADEME, le remplacement des engins agricoles à moteur diesel par des moteurs décarbonés ou des robots électriques constitue le cœur des scénarios proposés. Mais seul le scénario, « Les énergiculteurs » répond à l'objectif de décarbonation totale. Il repose sur un fort développement de la production d'énergies renouvelables sur au moins 80% des exploitations agricoles et une autoconsommation la plus large possible de cette énergie produite. Ce scénario est porteur de revenus complémentaires pour les agriculteurs et d'économies de charges significatives, l'ensemble pouvant conduire à une hausse moyenne de 30% du revenu net des « énergiculteurs ».

L'Autorité environnementale en 2022 : les surfaces agricoles et la forêt au cœur des débats

Tant la prégnance des enjeux climatique et de biodiversité que la nature des dossiers examinés ont mis de façon récurrente la préservation des surfaces dédiées à l'agriculture et la gestion de la forêt au cœur des débats des séances bihebdomadaires de l'Autorité environnementale (AE).

Le rapport d'activité 2022 de l'AE cible en particulier la prise en compte de l'objectif d'absence de poursuite de l'artificialisation des sols (Zéro artificialisation nette ou ZAN), le plus souvent défaillante, par la construction d'infrastructures, par les projets de zones d'activité et par les grands projets, et par ailleurs la gestion forestière de la forêt privée, approfondie à l'occasion de l'examen des schémas régionaux de gestion sylvicole de 12 régions françaises, ainsi que la Directive régionale d'aménagement de la forêt domaniale de Guyane.

Ces deux thématiques, outre les plans et programmes intéressant l'agriculture (Plans d'action nitrates, Plan stratégique national de la mise en œuvre de la PAC...) donnent tout son sens à la participation d'un membre du CGAAER à l'établissement des avis de l'Autorité environnementale qui éclairent les évaluations des impacts environnementaux de l'agriculture, comme des impacts pour l'agriculture des aménagements qui affectent les sols indispensables à la production.

L'activité de normalisation



Le Responsable ministériel aux normes (RMN) du MASA est positionné au CGAAER. Un membre de la section « International, prospective, évaluation et société » occupe cette fonction depuis fin 2018. Outre la représentation du MASA à l'AFNOR au sein du conseil d'administration, du comité de coordination et de pilotage de la normalisation, de plusieurs comités d'orientation stratégique et de certaines commissions de normalisation, l'activité a été marquée en 2022 par le suivi des travaux permettant la mise à disposition progressive du public des normes rendues d'application obligatoire par la réglementation.

Au sein du MASA, en association avec les partenaires concernés, des travaux ont, entre autres, porté sur l'évolution de normes relatives aux équipements de protection individuelle vis-à-vis des produits phytosanitaires, pour tenir compte de l'évolution des techniques et des connaissances dans le domaine.

Au niveau européen, l'année 2022 a vu, comme annoncé dans la stratégie de normalisation de la Commission publiée en février, la création d'un Groupe d'experts de haut niveau sur la normalisation, ou High-level Forum (HLF), sous l'impulsion directe du Commissaire Thierry Breton, démontrant ainsi l'importance de la normalisation pour les intérêts commerciaux des acteurs européens. Il sera chargé de la priorisation des travaux à mener au regard des stratégies européennes existantes.

Le comité d'orientation stratégique agroalimentaire et le comité santé animale, présidés par des membres du CGAAER, ont poursuivi leurs activités.

PREZODE



Un membre du CGAAER avait été nommé en 2021 envoyé spécial du président de la République pour l'initiative PREZODE (PREventing Zoonotic Disease Emergence), afin de la promouvoir à l'international. PREZODE, initiative développée par l'INRAE, le CIRAD et l'IRD, a pour ambition de comprendre les risques d'émergence de maladies infectieuses zoonotiques, de développer et de mettre en œuvre des méthodes innovantes pour améliorer la prévention, la détection précoce et la résilience afin d'assurer une réponse rapide aux risques des maladies infectieuses émergentes d'origine animale.

PREZODE vise à proposer un cadre international de coordination des projets de recherche, des réseaux de veille et des projets opérationnels.

Il a également l'objectif de servir de plateforme de partage de connaissances et d'expérimentations dans différentes régions du monde. Les ressources rassemblées seront destinées à être mises à la disposition des décideurs pour permettre l'élaboration de politiques publiques de réduction du risque d'émergence de maladies infectieuses zoonotiques. Ces activités sont menées en étroite collaboration avec le Panel d'experts de haut niveau One Health (OHHLEP) mis en place par les quatre organisations internationales concernées (FAO, OMS, OMSA, l'Organisation mondiale de la santé animale, PNUE). PREZODE a recueilli à ce stade plus de 200 signatures de partenaires dont 22 États. Un accord spécifique a été signé avec l'OMS pour la définition d'indicateurs. Une gouvernance a été adoptée en assemblée générale présidée par l'envoyé spécial et un agenda stratégique définissant la feuille de route opérationnelle et de recherche de PREZODE a été défini.

Le Comité national d'éthique des abattoirs



Le Comité national d'éthique des abattoirs (CNEAb), groupe de concertation du CNA, pérennisé et présidé par un membre du CGAAER, s'est réuni cinq fois en 2022. Il a traité notamment des investissements du volet abattoirs du plan de relance du gouvernement et engagé un bilan de la mise en œuvre des recommandations de l'avis du CNA n°82.

Activités internationales

Comme les années passées, le CGAAER a été fortement mobilisé en 2022 sur des missions internationales, qu'elles soient au long cours ou ponctuelles. Les travaux se déroulent selon le cas en face-à-face avec des déplacements dans les pays concernés ou en France, ou bien à distance, la visioconférence étant devenue un mode de relation habituel qui permet de s'affranchir des contraintes budgétaires et de temps.

> De nombreux jumelages européens dans des pays tiers



Serbie (2022-2024) : il s'agit d'aider le ministère de l'agriculture et les filières professionnelles (grandes cultures, lait, vin, fruits et légumes) à se préparer à une future intégration dans l'UE. Aux côtés de la Pologne (leader du jumelage) et de la Lituanie, la France a la responsabilité de l'appui à la filière viticole et du volet relatif aux organisations de producteurs. Un membre du CGAAER est le chef de projet adjoint et expert référent vin.



Madagascar (2022-2024) : renforcement du dispositif de surveillance et de contrôle de la qualité sanitaire et phytosanitaire des produits agricoles et agroalimentaires. La France conduit ce jumelage en partenariat avec l'Italie. Un membre du CGAAER est le chef de projet et plusieurs autres membres participent à certaines composantes du jumelage en qualité de chef d'un des cinq volets ou d'expert.



Algérie (2019-2022) : appui à la Direction de la protection des végétaux du ministère de l'agriculture clôturé en septembre à Alger. Des résultats significatifs ont été obtenus dans les quatre composantes du jumelage : rapprochement de la réglementation européenne en matière de contrôles et normes phytosanitaires et phytotechniques, sensibilisation au management par la qualité (norme ISO/CEI 17020), accompagnement des laboratoires en vue de leur accréditation ISO/CEI 17025, préparation d'options pour la mise en place d'un système d'information à destination des services phytosanitaires.



Liban (2018-2022) : jumelage visant à renforcer les capacités des services vétérinaires et à organiser la gestion du risque sur l'ensemble de la chaîne alimentaire. Le volet « législation » qui a fait appel à quatre membres du CGAAER a abouti à la rédaction d'un projet de loi relatif à l'organisation des services vétérinaires libanais et à la sécurité sanitaire des produits d'origine animale.



Bosnie-Herzégovine (2019-2024) : ce jumelage conduit par l'Autriche en partenariat avec la Croatie et la France (un membre du CGAAER en est le chef de projet adjoint) vise à rapprocher les services vétérinaires des normes européennes en santé et protection animales, ainsi qu'en gestion des sous-produits animaux. Huit experts français sont intervenus en 2022 pour réaliser 16 missions (rage, brucellose, bien-être animal-BEA, sous-produits).



Tunisie (2022-2025) : ce jumelage est conduit par la France (avec pour chef de projet un membre du CGAAER) en partenariat avec l'Italie. Il a pour objectif de renforcer le dispositif national d'encadrement vétérinaire de la santé animale. Un séminaire de lancement en présence des ambassadeurs de l'Union européenne, France et Italie et de la CVO (cheffe des services vétérinaires) française a rassemblé plus de 90 personnes le 13 décembre à Tunis. Plusieurs membres du CGAAER ont d'ores et déjà été sollicités dont le responsable du volet consacré à la législation et l'organisation institutionnelle.





Algérie (2020-2022) : conduit par la France en partenariat avec l'Italie et la Suède, ce jumelage avait pour objet « l'appui à la Direction générale des forêts pour la mise en place de la stratégie forestière à horizon 2025 » (filières, organisation, formation, international). Il a mobilisé 38 experts ; le CGAAER (chef de projet et huit experts dont les quatre responsables de volets) a largement contribué à sa réussite. La vingtaine de missions et les cinq voyages d'études de forestiers algériens qui ont pu être organisés entre le printemps et l'automne 2022 ont consolidé les acquis du travail à distance. Le séminaire de clôture à Alger le 28 octobre a confirmé plusieurs axes de collaboration future.


> Plusieurs missions d'appui




Cambodge, Laos, Philippines, Vietnam (2022-2024) : le programme BIG (*Biosecurity in pig production* / biosécurité en filière porcine), financé par l'OMC (Organisation mondiale du commerce) et le MEAE (ministère de l'Europe et des Affaires étrangères), vise à appuyer ces quatre pays d'Asie du Sud-Est dans leur lutte contre la Peste porcine africaine (PPA) à travers la maîtrise de la biosécurité. Il consiste à produire diverses études de terrain et outils de contrôle, et organiser des formations auprès des acteurs des filières porcines, tant pour le secteur privé (vétérinaires, éleveurs) que pour les autorités publiques (services vétérinaires, laboratoires de diagnostic). Piloté par un membre du CGAAER, ce programme implique quatre partenaires français : VetAgro Sup ENSV-FVI, l'Institut du Porc (IFIP), Agronomes et vétérinaires sans frontières (AVSF) et le CIRAD. L'année 2022 a été consacrée à l'état des lieux pour chaque pays puis à l'élaboration de quatre plans d'actions opérationnels qui vont être déployés en 2023 et 2024.

 **Cameroun (2022)** : un membre du CGAAER et deux experts extérieurs sont chargés de rédiger un projet de loi de modernisation du secteur de l'élevage et à en renforcer le cadre juridique. Cette mission d'appui au ministère de l'élevage, des pêches et des industries animales s'inscrit dans le cadre du contrat de réformes sectorielles signé entre le Cameroun et l'Union européenne en 2017.

 **Philippines (décembre 2022)** : un membre du CGAAER a été dépêché aux Philippines les 14 et 15 décembre dans le cadre de l'accord de coopération agricole qui lie ce pays à la France depuis 2017. Une rencontre avec le Vice-ministre de l'agriculture a permis d'identifier les domaines d'action prioritaires : le développement de la filière lait, le repeuplement porcin après l'épizootie de PPA (peste porcine africaine), la mise en place de marchés de gros et le développement des indications géographiques. Le suivi de ces actions sera évoqué lors du prochain comité agricole conjoint qui se tiendra à Manille en mars 2023.

 **Comores (2022-2023)** : dans le cadre du projet AFIDEV (Appui aux Filières d'Exportation et au Développement Rural), Expertise France a fait appel à un membre du CGAAER qui a conduit deux missions aux Comores en mars et octobre. La première a abouti au diagnostic du fonctionnement de l'Office national de la vanille et à la création par décret d'un nouvel organisme aux missions plus larges : l'Office comorien des produits de rente (OCPR). La seconde mission a permis d'élaborer une stratégie et un plan d'actions : regroupement des acteurs économiques par territoire et par filière, concentration et coordination des contrôles, mise en place d'une indication géographique protégée. Des investissements seront nécessaires pour mener à bien cette stratégie (budget, gouvernance, ressources humaines, système d'information). Le gouvernement comorien et Expertise France ont souhaité la poursuite de cet accompagnement de l'OCPR par le CGAAER en 2023.

 **Tunisie (2022)** : deux membres du CGAAER sont intervenus dans le cadre de Primea (Programme de relance de l'investissement et modernisation des exploitations agricoles).

Activités des groupes de travail

> Coopération internationale

Ce groupe de travail du CGAAER, dédié à son action à l'international, a vocation à soutenir les travaux de la section 7 et à s'intéresser aux différents aspects de la coopération internationale dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux, notamment par une connaissance actualisée et partagée.

Il a pour objet principal de mettre en lumière l'importance d'associer diplomatie d'influence, coopération technique, partenariats institutionnels, formation technique et enseignement agricole, exportation et vente de produits (matériel, équipement, produits).

Dans cet esprit, il a été responsable de la préparation et de la tenue d'une assemblée générale du CGAAER dédiée à l'Afrique en mars 2022 sur le thème « Afrique, terre d'innovation ». Il a, dans la foulée, constitué plusieurs sous-groupes de travail sur les aspects institutionnels de la coopération internationale, sur les sujets multilatéraux agricoles et alimentaires, notamment pour contribuer à renforcer les liens avec les agences onusiennes et à améliorer nos méthodes d'intervention et d'influence ; et sur le continuum recherche-innovation-formation-installation-appui aux filières à l'international, en étroite collaboration avec la DGER, avec une attention particulière portée au continent africain.

> Numérique

À l'invitation du cabinet du ministre, des membres de la section 7 ont participé à la mise en œuvre et au suivi de la feuille de route numérique du MASA, y compris au niveau interministériel dans le cadre de la planification écologique.

Une mission stratégique sur la contribution du numérique et de la robotique à la transition agroécologique a été commandée par le ministre au CGAAER. En articulation avec le suivi de France 2030 (notamment la stratégie d'accélération Systèmes agricoles durables et équipements agricoles contribuant à la transition écologique, SADEA) et les missions comprenant une composante numérique effectués par certains membres du CGAAER, la veille de la transformation numérique du secteur agricole, agroalimentaire et forestier assurée par le groupe de travail « Numérique » s'est poursuivie notamment par la participation au LF Day de La Ferme digitale, la présence au Salon international des solutions et technologies pour une agriculture performante et durable (SIMA), au salon Big Data & AI ainsi qu'à des manifestations professionnelles organisées par les acteurs de l'AgTech et les géants de l'Internet.

Assemblées générales

La section 7 a organisé en 2022 quatre assemblées générales du CGAAER :

- en mars : Afrique, terre d'innovation ;
- en juillet : agriculture et agroalimentaire au Royaume-Uni : situation et perspectives 18 mois après la sortie effective de l'Union européenne ;
- en septembre : les marchés mondiaux des matières premières agricoles ;
- en novembre : les clauses-miroirs au service de la souveraineté et de la durabilité des systèmes alimentaires européens.

➤ MISSIONS

LES MISSIONS

Les missions réalisées par le CGAAER, issues de la seule demande du ministre ou de demandes conjointes de plusieurs ministres peuvent être catégorisées en trois groupes : les missions organiques, dites « cœur de métier », les missions « caractérisées » et les missions ou fonctions spécifiques.

Les missions organiques, « cœur de métiers » sont au nombre de quatre : audit, conseil, évaluation et inspection.

Les missions « caractérisées » comprennent la médiation et la gestion de crise, l'expertise nationale ou internationale, les études, la prospective.

Les missions ou fonctions spécifiques comprennent la présidence ou la participation à des jurys de concours et d'examen, la délivrance de formations, la représentation au sein d'organismes publics ou privés et les missions permanentes particulières.

En 2022, le Conseil général a reçu **240 missions nouvelles** :

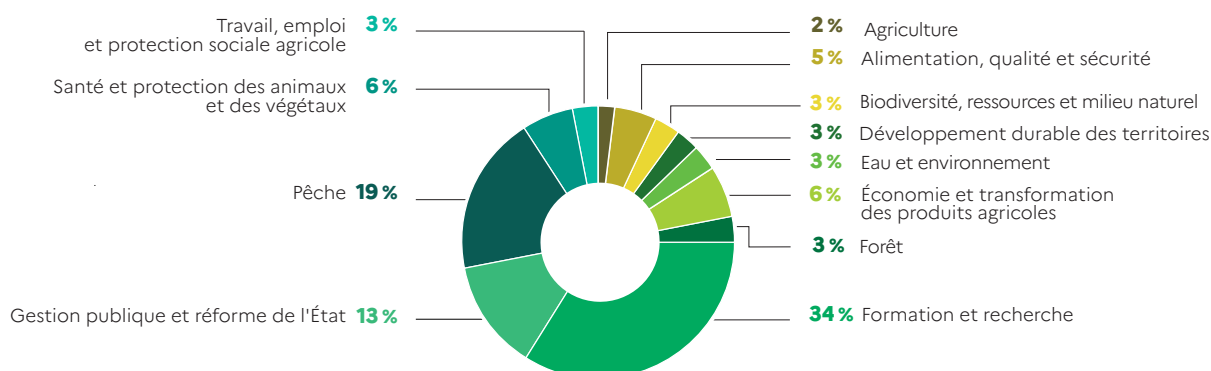
- 70 missions d'audit et d'inspection ;
- 99 missions de conseil, évaluation, expertise, médiation et gestion de crise, prospective et autres ;
- 71 présidences de jurys, correspondant à 90 participations à des jurys d'examen et concours, comme président ou membre de jury.

À cela se rajoutent 134 missions en cours au 1^{er} janvier 2022 : 13 missions d'audit et 121 missions de conseil, d'évaluation, d'expertise, de médiation, de gestion de crise et de prospective.

RÉPARTITION PAR DOMAINES DES MISSIONS NOUVELLES

DOMAINES	AUDITS/ INSPECTIONS	JURYS	AUTRES	TOTAL
Agriculture	0	0	5	5
Alimentation, qualité et sécurité	1	0	12	13
Biodiversité, ressources et milieu naturel	3	0	5	8
Développement durable des territoires	0	0	6	6
Eau et environnement	1	0	6	7
Économie et transformation des produits agricoles	0	0	14	14
Forêt	0	0	8	8
Formation et recherche	0	71	11	82
Gestion publique et réforme de l'État	18	0	12	30
Pêche	45	0	0	45
Santé et protection des animaux et des végétaux	0	0	14	14
Travail, emploi et protection sociale agricoles	2	0	6	8
Total	70	71	99	240

RÉPARTITION PAR DOMAINES DES MISSIONS REÇUES EN 2022



LES MISSIONS D'AUDIT

L'audit est une activité exercée de manière indépendante et objective, conduite selon un processus systématique et méthodique généralement défini par des normes, permettant à l'auditeur, à l'issue d'une phase contradictoire :

- d'émettre une opinion objective sur l'aptitude des dispositions mises en œuvre par l'entité auditée pour atteindre ses objectifs ;
- de formuler des recommandations pour améliorer la maîtrise de ces risques.

L'entité faisant l'objet de l'audit peut être une structure, une organisation, un processus, des comptes,

un état financier... En pratique, les audits réalisés par le CGAAER portent sur des structures ou des processus.

Le CGAAER réalise deux catégories d'audits :

- l'audit interne, conduit dans le cadre de la mission ministérielle d'audit interne (MMAI) ;
- l'audit dit « hors MMAI ».

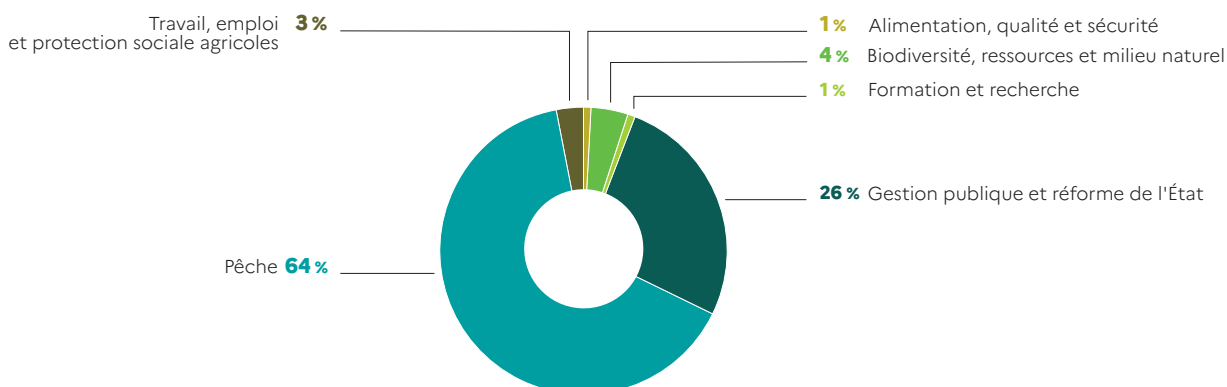
En 2022, le CGAAER a traité **70 nouvelles missions d'audit et d'inspection**, nécessitant la désignation de 30 auditeurs et 48 participations de ceux-ci.

Au 1^{er} janvier de l'année, **13 missions d'audit étaient par ailleurs en cours**.

RÉPARTITION PAR DOMAINES DES MISSIONS D'AUDIT ET D'INSPECTION REÇUES EN 2022

DOMAINES DE COMPÉTENCE	NOMBRE
Agriculture	0
Alimentation, qualité et sécurité	1
Biodiversité, ressources et milieu naturel	3
Développement durable des territoires	0
Eau et environnement	0
Économie et transformation des produits agricoles	0
Forêt	0
Formation et recherche	1
Gestion publique et réforme de l'État	18
Pêche	45
Santé et protection des végétaux	0
Travail, emploi et protection sociale agricoles	2
Total	70

MISSIONS D'AUDIT ET D'INSPECTION, PAR DOMAINES, REÇUES EN 2022



Missions de conseil, d'évaluation, d'expertise, de médiation, de gestion de crise et de prospective

Le conseil est une prestation visant à accompagner les évolutions en facilitant la prise de décision.

Le conseil peut être délivré à chaque phase d'un processus de changement, de la réflexion à la mise en œuvre opérationnelle. Il peut porter sur le pilotage d'un projet, la conception d'une politique publique ou l'amélioration du fonctionnement et de la performance d'une organisation.

Le CGAAER fait sienne une typologie distinguant trois formes de conseil :

- **le conseil en stratégie** consiste à accompagner le décideur dans la réflexion, la conception et la formalisation des objectifs, ainsi que le cas échéant dans la définition des mesures de mise en œuvre opérationnelle ;
- **le conseil en management** d'organisation et de projet apporte, après analyse d'une situation, un éclairage global facilitant la prise de décision, fournissant aux cadres ou au personnel une assistance dans la gestion de leurs opérations ;
- **la médiation** consiste à intervenir dans une situation bloquée, afin de créer les conditions d'une reprise du dialogue et des négociations ultérieures.

Le processus de conseil résulte d'une pratique et de techniques que le consultant peut adapter à chaque situation, et non de méthodes et procédures déterminées ou normées.

L'évaluation des politiques publiques peut concerner un dispositif, un programme, ou une politique dans son ensemble (juxtaposition ou superposition de dispositifs et de programmes).

Elle apprécie :

- son efficacité en mettant en rapport les résultats obtenus au regard des objectifs ;
- son efficacité, en mesurant les moyens mobilisés au regard de l'efficacité ;
- la cohérence des moyens mis en œuvre au regard des autres politiques publiques ;
- sa pertinence, en fonction des besoins qui justifiaient sa mise en place.

L'expertise, d'une manière générale, est une procédure destinée à éclairer une personne chargée de prendre une décision.

Il s'agit d'un ensemble d'activités ayant pour objet de fournir à un commanditaire, en réponse à une question posée, une interprétation, un avis ou une recommandation élaborés à partir des connaissances disponibles et de démonstrations accompagnées d'un jugement professionnel.

RÉPARTITION DES MISSIONS ACTIVES POUR 2022

Nombre de missions en cours au 1 ^{er} janvier 2022	121
Nombre de missions nouvelles	99
Nombre total de missions actives en 2022	220

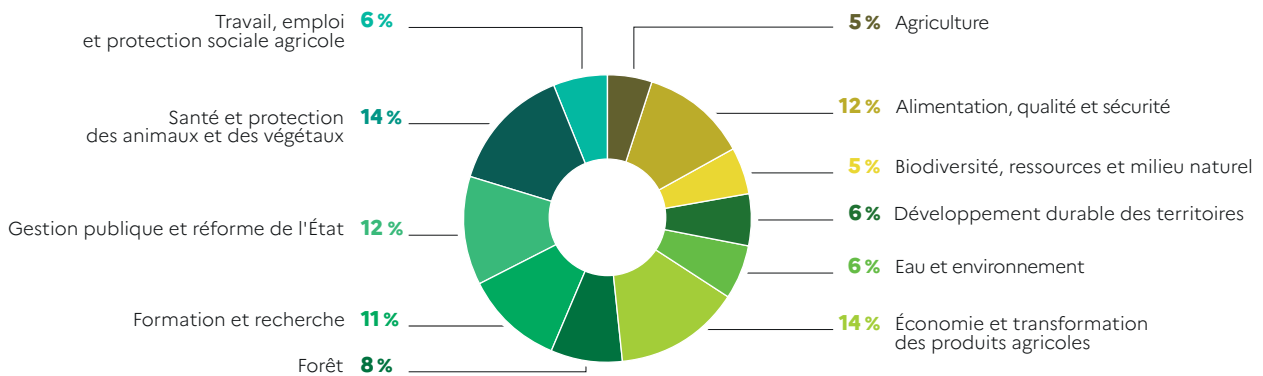
Sur les **99 missions de conseil, d'évaluation, d'expertise, de médiation, de gestion de crise et de prospective** pour lesquelles le conseil général a été sollicité en 2022, 77 ont été demandées par le ministre en charge de l'agriculture, deux par le ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, une par le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, huit par le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, une par le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, une par le ministre de la Culture, deux par le ministre de la Santé et de la Prévention, deux par la secrétaire d'État chargée de la biodiversité.

Sur ces **99 missions, 26 ont été conduites en interministériel avec un ou plusieurs inspections ou conseils généraux**. Ainsi, 20 ont été conduites avec l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable, six avec l'Inspection générale de l'administration, six avec l'Inspection générale des affaires sociales, cinq avec le Conseil général de l'économie, trois avec l'Inspection générale des finances, trois avec l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche, une avec l'Inspection générale des affaires maritimes, une avec l'Inspection générale des affaires culturelles.

RÉPARTITION PAR DOMAINES DES MISSIONS DE CONSEIL, D'ÉVALUATION, D'EXPERTISE, DE MÉDIATION, DE GESTION DE CRISE ET DE PROSPECTIVE REÇUES EN 2022

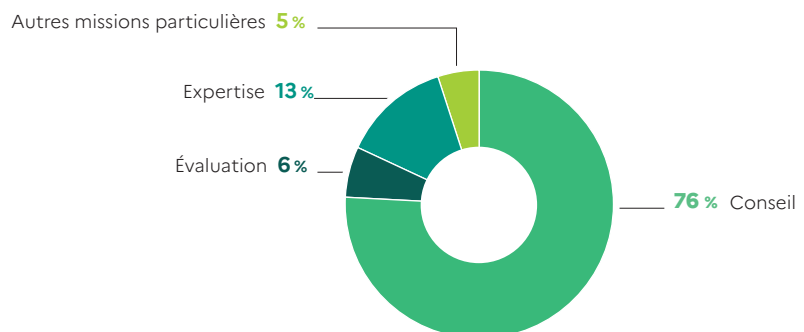
RÉPARTITION PAR DOMAINE	NOMBRE
Agriculture	5
Alimentation, qualité et sécurité	12
Biodiversité, ressources et milieu naturel	5
Développement durable des territoires	6
Eau et environnement	6
Économie et transformation des produits agricoles	14
Forêt	8
Formation et recherche	11
Gestion publique et réforme de l'État	12
Santé et protection des animaux et des végétaux	14
Travail, emploi et protection sociale agricoles	6
Total	99

MISSIONS DE CONSEIL, D'ÉVALUATION, D'EXPERTISE, DE MÉDIATION, DE GESTION DE CRISE ET DE PROSPECTIVE PAR DOMAINES EN 2022



RÉPARTITION PAR MÉTIERS DES MISSIONS DE CONSEIL, D'ÉVALUATION, D'EXPERTISE, DE MÉDIATION, DE GESTION DE CRISE ET DE PROSPECTIVE REÇUES EN 2022

MÉTIERS	NOMBRE
Conseil	75
Évaluation	6
Expertise	13
Autres missions particulières	5
Total	99



FOCUS SUR LES MISSIONS À L'INTERNATIONAL ACTIVES EN 2022

Les demandes de mission à l'international émanent principalement de **ENSV-FVI** (École nationale des services vétérinaires - France vétérinaire international, ex GIP FVI), et de **FranceAgriMer** (ex GIP ADECIA). En 2022, les missions à l'international actives sont au nombre de 15, dont 8 nouvelles et 7 en cours au 1^{er} janvier 2022.

Missions actives en 2022

ASEAN (Vietnam, Cambodge, Laos, Philippines)



Coopération biosécurité porcine

Algérie



Appui à la mise en place d'une démarche qualité au sein de la protection des végétaux et contrôles techniques

Jumelage européen : appui au renforcement des capacités de la Direction générale des forêts dans la mise en œuvre de la stratégie forestière

Projets de coopération PROFAS : renforcement de capacités des laboratoires

Bosnie-Herzégovine



Jumelages en Bosnie-Herzégovine

Cameroun



Assistance technique en soutien aux réformes du secteur rural

Comores



Appel à l'opérationnalisation de l'Office comorien des produits de rente et d'exportation (OCPRE)

Madagascar



Jumelage domaines sanitaire et phytosanitaire

Appui au renforcement du dispositif de surveillance et de contrôle de la qualité et conformité sanitaire et phytosanitaire des produits agricoles et agroalimentaires à Madagascar

Maroc



Appel à participation à une mission préparatoire - Jumelage institutionnel avec le Maroc - Agence Nationale des Eaux et Forêts

Philippines



Identification des besoins philippins de coopération agricole

Serbie



Jumelage UE sur l'organisation des marchés agricoles

Tunisie



Mission d'appui institutionnel au ministère de l'Agriculture – Programme PRIMEA (Programme de relance de l'investissement de modernisation des exploitations agricoles)

Renforcement du dispositif national d'encadrement vétérinaire de la santé animale

Jumelages en Tunisie - Sécurité sanitaire des aliments (SSA)

Missions de jurys

À l'instar de l'Inspection générale de l'éducation nationale (IGEN) et de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR), des membres du CGAAER assurent la **présidence de divers jurys d'examen et concours** pour asseoir l'autorité académique du MASA, notamment pour les diplômes de l'enseignement supérieur privé et pour les jurys nationaux du BTSA (brevet de technicien supérieur agricole).

En 2022, le Conseil général a assuré :

- 2 présidences d'entrée ou de sortie d'écoles d'ingénieurs et d'inspecteurs de santé publique vétérinaire ;
- 16 présidences de jury BTSA ;
- 53 présidences de jury de recrutement pour l'encadrement et les corps d'enseignants de l'enseignement technique, et présidences ou participations à des jurys d'autres recrutements dans la fonction publique d'État.

Soit un total de **71 présidences de jurys**, ayant mobilisé la participation de 45 membres pour un total de 90 participations comme président ou membre des jurys.

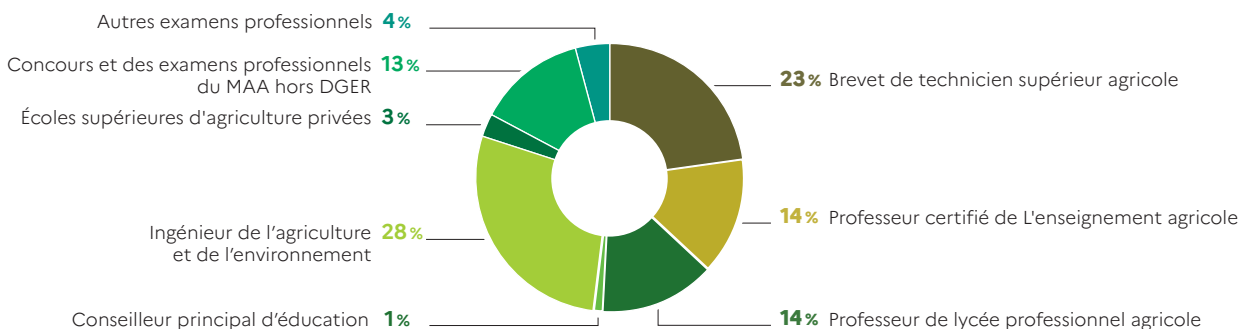
Le CGAAER préside les jurys des écoles d'ingénieurs agronomiques, des concours d'élèves ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement (IAE), des écoles supérieures d'agriculture privées.

Chaque année scolaire, le Conseil général préside les jurys du brevet de technicien supérieur agricole (BTSA), diplôme de niveau 5, qui permet d'exercer des fonctions de technicien supérieur au sein des nombreuses entreprises de production, de transformation, de commercialisation et d'aménagement des secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de l'agroalimentaire, du paysage, de l'environnement. Il prépare également à la responsabilité d'une exploitation ou d'une entreprise agricole ou « para-agricole ».

Il préside les jurys des concours d'accès au corps des professeurs certifiés de l'enseignement agricole (PCEA), des concours de recrutement de professeurs de lycée professionnel agricole (PLPA), et de recrutement de conseillers principaux d'éducation (CPE).

Il participe également à la présidence des concours et examens professionnels du MASA hors champ de la Direction de l'enseignement et de la recherche (DGER), comme le recrutement des BTS Techniques et services en matériels agricoles (TSMA), l'examen professionnel d'Ingénieur de recherche hors classe (IR HC), le concours interne et externe des Ingénieurs de recherche (IR), le concours de Techniciens de formation et de recherche (TFR)...

RÉPARTITION DES MISSIONS DE JURY PAR TYPE



Dans un autre registre, les membres du Conseil général assurent également des missions de représentation extérieure à titre de représentants de l'État, du ministre ou *intuitu personæ*, dans diverses structures : comités, observatoires et commissions de ministères, établissements publics (enseignement supérieur et recherche, notamment), instituts techniques, pôles de compétitivité, interprofessions et

collectivités locales... Ils y exercent des fonctions d'administrateur, d'observateur, d'expert...

La représentation est une posture particulière des membres du CGAAER résultant en général d'un dialogue avec le cabinet du ministre ou les directions d'administration centrale. Dans ce cas particulier, la notion d'indépendance s'équilibre avec les exigences découlant de la posture de porte-parole officiel du commanditaire.

LISTE DES REPRÉSENTATIONS CLASSÉES PAR ORGANISMES

AFNOR (Association française de normalisation)

- Comité d'orientation stratégique

« Agroalimentaire »

- Présidence

AFNOR

- Comité de coordination et de pilotage de la normalisation

- Responsable ministériel aux normes

AFNOR

- Conseil d'administration

- Responsable ministériel aux normes

AgroParisTech - Conseil d'administration

- Membre

AgroParisTech - Jury de concours élèves

- Membre

ANFRA (Association nationale pour la formation et la recherche par l'alternance)

- Représentant

APCA (Chambres d'agriculture France) - Conseil scientifique

- Membre

ARVALIS - Institut du végétal - Conseil scientifique

Membre

ASP (Agence de services et de paiement) - Comité d'audit interne

- Personnalité qualifiée

Association 2BS (Biomass, biofuels sustainability) - Comité d'éthique

- Membre

Autorité de régulation des jeux en ligne - Collège

- Membre

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA-European Food Safety Authority) - Conseil d'administration

- Membre suppléant du représentant de la France

CNDP (Commission nationale du débat public)

- Membre

Codex alimentarius - Comité mixte FAO-OMS d'experts - Principes généraux

- Présidence

CTPS (Comité technique permanent de la sélection)

- Présidence

CTPS - Section « Arbres fruitiers »

- Présidence

CTPS - Section « Betteraves et chicorée industrielle »

- Présidence

CTPS - Section « Céréales à paille »

- Présidence

CTPS - Section « Lin et chanvre »

- Présidence

CTPS - Section « Pomme de terre »

- Présidence

CTPS - Colza

- Présidence

ENVA (École nationale vétérinaire d'Alfort) - Conseil d'administration

- Membre

ENVT (École nationale vétérinaire de Toulouse) - Conseil d'administration

- Membre en qualité de chef de corps des ISPV

ESB (École supérieure du bois) -

Conseil d'administration

- Représentant suppléant

FAM (FranceAgriMer) - Commission thématique interfilière « bio économie »

- Participant

FAM - Commission thématique interfilière « bio économie » - Groupe de travail « Coproduits animaux »

- Présidence

FAM - Commission thématique interfilière « ressources zoogénétiques »

- Participant

Groupe de suivi « Une seule santé » du PNSE 4 (ministère des Solidarités et de la Santé-MSS et ministère de la Transition écologique-MTE)

- Co-présidence

IFCE (Institut français du cheval et de l'équitation) - Conseil scientifique de l'IFCE (conseil de la surveillance du suivi et du contrôle de la recherche et de la mise en œuvre d'alternatives aux produits phytopharmaceutiques)

- Membre

IGEDD (Inspection générale de l'environnement et du développement durable) - Autorité environnementale

- Membre associé

INRAE (Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement) - Mission Agrobiosciences - Comité stratégique

- Membre

Institut technique du lait et des produits laitiers - Conseil scientifique

- Membre

Laboratoire de contrôle des reproducteurs - Conseil d'administration

- Membre

Maison internationale AgroParisTech - Conseil d'administration

- Présidence

MASA (Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire) - Centre d'études et de prospective (CEP) - SSP - comités de pilotage des études - Anticipation des retraits de produits phytopharmaceutiques

- Référent

MASA - CEP-SSP - comités de pilotage des études - Évaluation de la contractualisation renouvelée par EGAlim et de ses effets sur le revenu des agriculteurs

- Référent

MASA - CEP-SSP - comités de pilotage des études - Marché carbone et agriculture

- Référent

MASA - CEP-SSP - comités de pilotage des études - Poursuite de l'évaluation sur l'alimentation durable en restauration collective

- Référent

MASA - CEP-SSP - comités de pilotage des études - Prospective sur la disponibilité des MAFOR (matières fertilisantes d'origine résiduaire) pour l'agriculture biologique

- Référent

MASA - CEP-SSP - comités de pilotage des études - Valeurs d'indemnisation des animaux lors d'abattages administratifs

- Référent

MASA – MTECT – Chef du corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts (IPEF)

- Chef de corps

MASA – Chef du corps de l'Inspection générale de l'agriculture (IGA)

- Chef de corps

MASA – Chef du corps des inspecteurs de santé publique vétérinaire (ISPV)

- Chef de corps

MASA - CNCE (Commission nationale de la certification environnementale)

- Présidence

MASA - CNGRA (Comité national de gestion des risques en agriculture)

- Membre
- Représentant suppléant

MASA - CNIT (Comité national de l'installation - transmission)

- Représentants

MASA - Collège de déontologie du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

- Membres

MASA - Comité ministériel d'audit interne

- Responsable

MASA - Comité national de l'innovation pédagogique

- Membre suppléant

MASA - Comité national sur l'hygiène et la sécurité des conditions de travail

- Présidence

MASA - Comité technique de l'enseignement agricole (CTEA)

- Représentant

MASA - Commission nationale d'amélioration génétique

- Représentant

MASA - Commission spécialisée « Terminologie et néologie »

- Haut fonctionnaire

MASA - Conseil d'orientation de l'Observatoire des missions et des métiers (OMM)

- Présidence

MASA - Conseil de la surveillance prévu au II bis de l'article L. 253-8 du code rural et de la pêche maritime

- Membre

MASA - Conseil national d'orientation (CNO) des forêts d'exception

- Membre

MASA - Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire - Commission nationale technique (CNT) du Conseil supérieur d'orientation (CSO)

- Membres
- Représentants

MASA - CRDCA (Comité de règlement des différends agricoles)

- Rapporteurs

MASA - DGAL (Direction générale de l'alimentation) - Conseil national de l'alimentation (CNA)

- Représentants du CGAAER

MASA - DGAL - Conseil national de l'alimentation - Comité national d'éthique en abattoir

- Présidence

MASA - DGAL - CNA - Groupe de concertation Étiquetage des modes d'élevage

- Vice-présidence

MASA - DGER - (Direction générale de l'enseignement et de la recherche) - Comité de pilotage des formations d'adaptation à l'emploi des cadres de l'enseignement agricole

- Membre

MASA - DGER - Commission d'orientation de positionnement pour les postes de direction en Établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA)

- Membre

MASA - DGER - Suivi financier des établissements (EPLEFPA), campagne 2021 et campagne 2022

- Représentant

MASA - DGPE (Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises) - Commission de normalisation française relative à la norme « chaîne de contrôle pour les produits issus de forêts gérées durablement »

- Présidence

MASA - DGPE - Participation au Comité d'expert pour l'appel à propositions (AAP) - Organismes nationaux à vocation agricole et rurale (ONVAR) (CASDAR 2022-2027) - sélection des ONVAR

- Présidence
- Participants

MASA - Direction cellule de crise Ukraine

- Directeur

MASA - Haut fonctionnaire au développement durable (HFDD)

- Haut fonctionnaire

MASA - Haute fonctionnaire en charge de l'égalité des droits (HFED)

- Haute fonctionnaire

MASA - Haut fonctionnaire en charge de la terminologie et de la langue française (HFTLF)

- Haut fonctionnaire

MASA - Haute fonctionnaire en charge du handicap et de l'inclusion (HFHI)

- Haute fonctionnaire

MASA - Mission ministérielle d'audit interne (MMAI)

- Responsable
- Adjoint au responsable

MASA - Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires

- Membres

MASA - Secrétariat général - Commission d'orientation et de suivi de l'expertise

- Représentant du Vice-président

MASA - Secrétariat général - Observatoire des missions et des métiers

- Présidence
- Membres

MEFSIN (Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique) - CICC (Commission interministérielle de coordination des contrôles) - autorité d'audit pour les fonds européens en France

- Membre titulaire
- Membre suppléant

MEFSIN - Commission de certification des comptes des organismes payeurs des dépenses financées par les fonds européens agricoles (CCCOP)

- Vice-présidence
- Membre

MEFSIN - Service de coordination à l'intelligence économique

- Membre

MESRI (Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation) - Présidence de la commission nationale d'admission en classes ATS Bio

- Présidence

MIAA - Conseil d'administration (conseil intérieur consultatif de la MINA et de la MIAA)

- Présidence
- Membre

Ministère de la Culture - Conseil national des parcs et jardins - Comité du patrimoine ethnologique et immatériel

- Membre

Ministère de la Santé et de la Prévention - Observatoire national de la démographie des vétérinaires

- Membre

MTECT (Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires) - Commission nationale paritaire APCA-FNSEA-RTE-ENEDIS

- Représentant

MTECT - Instance de conseil et d'appui technique pour la prévention des risques naturels

- Correspondant

MTEI (Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion) - Conseil d'orientation sur les conditions de travail - commission spécialisée agricole (CS6) du conseil d'orientation des conditions de travail

- Membre

Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO-OAA) - Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse

- Présidence

Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture - Conseil scientifique site UNESCO Causses et Cévennes

- Membre

Partenariat français pour l'eau - Comité de préparation et de suivi de la Conférence mondiale de l'eau – Conseil d'administration

- Représentant titulaire
- Suppléant

Partenariat français pour l'eau - Comité de préparation et de suivi de la Conférence mondiale de l'eau

- Représentant suppléant

Partenariat français pour l'eau - groupe « eau et sécurité alimentaire »

- Présidence

Pôle de compétitivité Agri Sud-Ouest Innovation - Conseil administration

- Correspondant national

Pôle de compétitivité Céréales Vallée

- Correspondante nationale

Pôle de compétitivité Qualitropic

- Correspondant national

Pôle de compétitivité Terralia

- Correspondant national

Pôle de compétitivité Valorial

- Correspondant national

Pôle de compétitivité Végépolys

- Correspondante nationale

Pôle de compétitivité Vitagora

- Correspondant national

Pulves GIP - Conseil d'administration

- Présidence

Réseau des Écoles nationales d'industries laitières (ENIL) - Conseil d'administration

- Présidence

> RAPPORTS

LES RAPPORTS

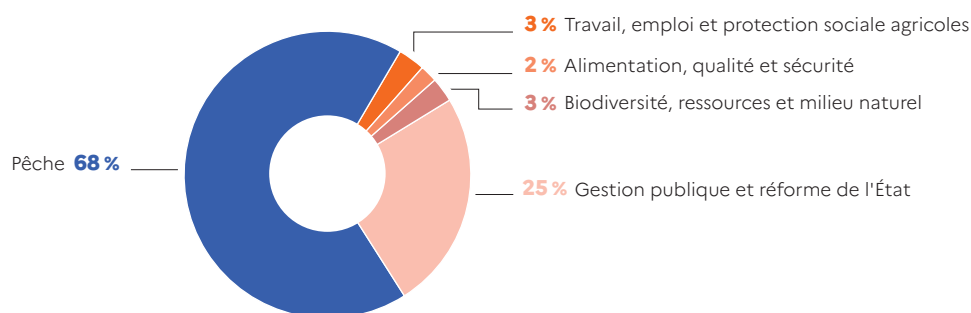
En 2022, 165 rapports ont été remis par les membres du CGAAER. Il s'agit principalement d'audit, d'inspection, de conseil, d'évaluation ou de présidences de jurys.

Ces rapports peuvent correspondre à des missions effectuées avant 2022 tandis que les rapports de certaines missions réalisées en 2021 ou 2022 ne seront rendus qu'en 2023.

Rapports des missions d'audit et d'inspection

En 2022, 65 rapports d'audit et d'inspection ont été rendus.

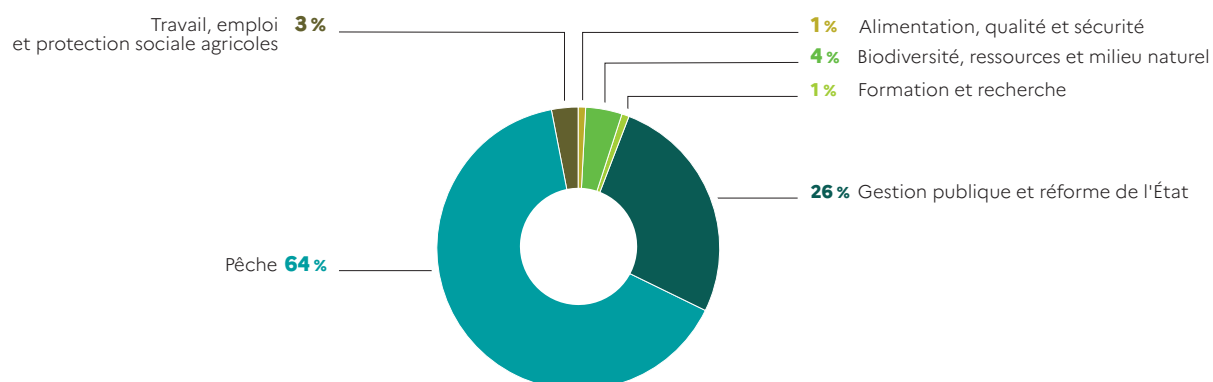
RÉPARTITION DES RAPPORTS D'AUDIT ET D'INSPECTION PAR DOMAINES DE COMPÉTENCES



Rapports des missions de conseil, d'évaluation, d'expertise, de médiation, de gestion de crise et de prospective

En 2022, 68 rapports de conseil, d'évaluation, d'expertise, de médiation, de gestion de crise et de prospective ont été rendus.

RÉPARTITION PAR DOMAINES DES RAPPORTS DE MISSIONS HORS AUDIT, INSPECTION ET JURY

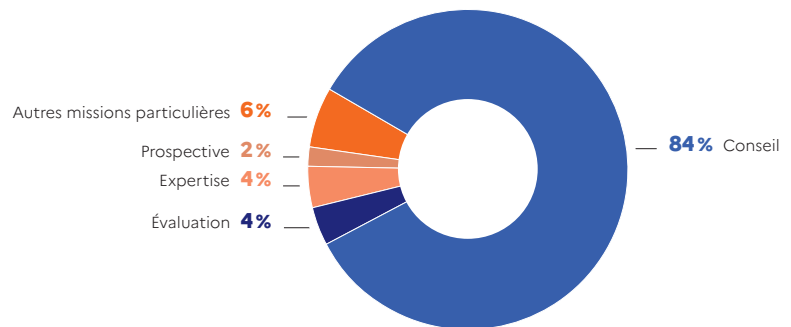


RÉPARTITION DU NOMBRE DE RAPPORTS PAR DOMAINES DE COMPÉTENCE HORS AUDIT, INSPECTION ET JURY

DOMAINES DE COMPÉTENCE	TOTAL
Agriculture	2
Alimentation, qualité et sécurité	10
Biodiversité, ressources et milieu naturel	1
Développement durable des territoires	5
Eau et environnement	4
Économie et transformation des produits agricoles	15
Forêt	3
Formation et recherche	7
Gestion publique et réforme de l'État	9
Pêche	1
Santé et protection des animaux et des végétaux	7
Travail, emploi et protection sociale agricoles	4
Total	68

RÉPARTITION PAR MÉTIERS DES RAPPORTS DE MISSION HORS AUDIT, INSPECTION ET JURY

MÉTIERS	NOMBRE
Conseil	57
Évaluation	3
Expertise	3
Prospective	1
Autres missions particulières	4
Total	68



GLOSSAIRE DES SIGLES

ACTA

Association de coordination technique agricole

ADEME

Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

AFNOR

Association française de normalisation

ANSES

Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

APCA

Assemblée permanente des chambres d'agriculture

ASP

Agence de services et de paiement

BOP

Budget opérationnel de programme

BPIFRANCE

Banque publique d'investissement

CEA

Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives

CGAAER

Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux

CGEDD

Conseil général de l'environnement et du développement durable

CHSCT

Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

CIRAD

Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement

CNA

Conseil national de l'alimentation

CNPF

Centre national de la propriété forestière

CNRS

Centre national de la recherche scientifique

DAAF

Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

DEETS-PP

Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations

DDI

Direction départementale interministérielle

DDPP

Direction départementale de la protection des populations

DDT

Direction départementale des territoires

DDT(M)

Direction départementale des territoires et de la mer

DGER

Direction générale de l'enseignement et de la recherche

DGPE

Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises

DRAAF

Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

ENSV-FVI

École nationale des services vétérinaires - France vétérinaire international

FAM

FranceAgriMer

FAO

Food and Agriculture Organization of the United Nations ou Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture

FEADER

Fonds européen agricole pour le développement rural

FEAGA

Fonds européen agricole de garantie

GIEC

Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

IAA

Industries agroalimentaires

IFREMER

Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer

IGA

Inspection générale de l'administration

IGAE

Inspection générale des affaires étrangères

IGAS

Inspection générale des affaires sociales

IGEDD

Inspection générale de l'environnement et du développement durable

IGESR

Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche

IGF

Inspection générale des finances

INRAE

Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

INSERM

Institut national de la santé et de la recherche médicale

IRD

Institut de recherche pour le développement

MASA

Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

Norme ISO CEI

Norme Organisation internationale de normalisation/Commission électrotechnique internationale

ODARC

Office du développement agricole et rural de la Corse

ODEADOM

Office de développement de l'économie agricole des départements d'outre-mer

OIE

Organisation mondiale de la santé animale

OMS

Organisation mondiale de la santé

ONF

Office national des forêts

PME

Petites et moyennes entreprises

UE

Union européenne

CGAAER

CONSEIL GÉNÉRAL

DE L'ALIMENTATION

DE L'AGRICULTURE

ET DES ESPACES RURAUX

LE CGAAER

Le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux participe, sous l'autorité du ministre en charge de l'agriculture qui le préside, à la conception, à la définition et à l'évaluation des politiques publiques du ministère. Le CGAAER assiste le ministre dans la conception d'ensemble des politiques et stratégies et lui fournit les éléments de prospective et de réflexion nécessaires. Il réalise, à sa demande, des missions de conseil, d'expertise, de médiation et de coopération internationale. Il assiste également le ministre dans la gestion des crises.

Principalement composé d'ingénieurs généraux des ponts, des eaux et des forêts, d'inspecteurs généraux de l'agriculture, d'inspecteurs généraux de santé publique vétérinaire, le CGAAER intervient dans sept domaines :

1 > Inspections et audits

Le CGAAER est en charge des audits internes du ministère.

Il assure également le secrétariat du comité ministériel d'audit interne.

Il mène les missions d'inspection des services.

2 > Économie agricole et agroalimentaire

- Politique agricole commune
- Filières agricoles et industrielles
- Exploitations agricoles
- Filières halieutiques et aquacoles
- Biomasse
- Utilisation non alimentaire des produits agricoles
- Agriculture ultra-marine

3 > Alimentation, santé animale et végétale, santé publique

- Politique de l'alimentation
- Sécurité sanitaire
- Qualité nutritionnelle des aliments
- Santé et bien-être des animaux
- Prévention des zoonoses
- Protection des végétaux
- Effets sur l'environnement

4 > Forêts, ressources naturelles et territoires

- Forêt et bois
- Ressources naturelles, eau et sol
- Milieux naturels et biodiversité, en lien avec l'agriculture
- Aménagement et développement des territoires ruraux
- Risques naturels qui les menacent

5 > Formation, recherche et métiers

- Recherche et enseignement supérieur
- Innovation et développement
- Emploi et protection sociale
- Enseignement technique et formation professionnelle agricoles, en lien avec l'évolution des métiers et la transformation du système éducatif

6 > Gestion publique et réforme de l'État

- Gouvernance publique
- Organisation administrative
- Modernisation
- Optimisation des ressources et des performances
- Simplification administrative

7 > International, prospective, évaluation et société

- Prospective
- Études
- Évaluation
- Enjeux climatiques
- Sciences et techniques pour la société
- Questions internationales

L'activité du CGAAER fait l'objet d'une programmation annuelle validée par le ministre. Elle est complétée par des missions d'urgence dictées par l'actualité : crises de marché, crises sanitaires, politique internationale... Le CGAAER produit un rapport annuel d'activité et publie une lettre d'information mensuelle « La lettre du CGAAER ».

CGAAER

251 rue de Vaugirard, 75732 Paris cedex 15, France

Abonnement à La lettre du CGAAER : abonnement.lettre.du.cgaer@agriculture.gouv.fr



SUIVEZ-NOUS

agriculture.gouv.fr

